



*République Démocratique du Congo*  
INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE  
**DIRECTION GENERALE**



**RAPPORT DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO INSCRITS SUR  
LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

**EXERCICE 2014**

Février 2015

## TABLE DES MATIERES

PRESENTATION.....	5
I. RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (Décision : 38 COM 7A .42) .....	7
1. Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa – 2014 .....	7
a) <i>Mesures de Sécurisation des cinq biens</i> .....	7
b) <i>Mesure relatives à la création de comité interministériel</i> .....	8
c) <i>Mesures sur le projet de code des hydrocarbures</i> .....	8
d) <i>Mesures relatives aux concessions pétrolières et minières chevauchant les biens du patrimoine mondial</i> .....	9
II. PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA (N 137).....	10
1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial .....	10
a) <i>Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien</i> .....	10
b) <i>Clore toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009)</i> .....	12
c) <i>Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité</i> .....	17
d) <i>Développer de manière participative et mettre en oeuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien</i> .....	20
e) <i>Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'état de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs</i> .....	20
f) <i>Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien</i> .....	26
g) <i>Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien</i> .....	27
h) <i>Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre</i> .....	28
2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril .....	29
3. Difficultés rencontrées .....	30
III. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N 136) .....	31
1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial .....	31

a)	<i>Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces armées de la RDC dans le braconnage.....</i>	31
b)	<i>S'assurer que l'équipe de gardes de l'autorité de gestion (ICCN) soit correctement équipée en particulier avec les armes appropriées et des munitions .....</i>	32
c)	<i>Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région si possible en coopération avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).....</i>	32
d)	<i>Renouveler les contacts avec le Soudan du Sud afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc de LANTOTO.....</i>	32
e)	<i>S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement de ceux n'ayant pas le niveau requis .....</i>	33
f)	<i>Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et au moins 20% des DC d'ici 2015 .....</i>	33
g)	<i>Mettre en place une stratégie de conservation pour les domaines de chasse afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien .....</i>	35
h)	<i>Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales .....</i>	35
i)	<i>Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre .....</i>	36
2.	Progrès effectué vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril .....	36
3.	Difficultés rencontrées .....	37
IV.	PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63) .....	38
1.	Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial .....	38
a)	<i>Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien</i>	38
b)	<i>Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production du charbon et la pêche .....</i>	38
c)	<i>Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien .....</i>	39
d)	<i>Prendre des mesures au plus haut niveau de l'état visant à permettre à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ICCN de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien .....</i>	40
e)	<i>Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche dans le lac Edouard ....</i>	41
f)	<i>Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales .....</i>	42

g) Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien .....	42
2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril .....	43
3. Difficultés rencontrées .....	48
4. Le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives .....	48
V. RESERVE DE FAUNE A OKAPIS (N 718) .....	50
1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial .....	50
a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois.....	50
b) Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société KiloGold .....	51
c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant.....	52
d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale.....	53
e) Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi de la Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion .....	53
f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace .....	54
g) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt .....	55
h) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources du bien.....	55
i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles.....	56
2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril .....	56
3. Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées.....	56

VI.	PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280).....	57
1.	Réponse de l'Etat partie à la décision du comité du patrimoine mondial .....	57
a)	<i>Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien .....</i>	57
b)	<i>Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernées par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc, en organisant rapidement une seconde réunion et en mettant en place un mécanisme de suivi de cette concertation.....</i>	58
c)	<i>Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST.....</i>	59
d)	<i>Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du parc national de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion.....</i>	62
e)	<i>Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formalisation des associations de pêcheurs en mettant en place un zonage avec la création des zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre.....</i>	63
f)	<i>Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion.....</i>	66
g)	<i>Réitére sa demande à l'Etat partie d'entreprendre des inventaires des espèces emblématiques afin de quantifier l'état de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et l'état de conservation souhaité en vue du retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril et d'établir un calendrier réaliste .....</i>	68
2.	Efforts fournis en vue du retrait du PNS sur la Liste du Patrimoine Mondial en Péril .....	71
3.	Difficultés rencontrées .....	73

## PRESENTATION

Le Comité du Patrimoine mondial avait examiné le dossier des cinq biens de la RDC au cours de sa 38<sup>e</sup> Session tenue du 15 au 25 juin 2014 à Doha (Etat du Qatar) et, au regard des menaces qui continuent de compromettre leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles, a décidé de les maintenir sur la Liste en péril.

En 2014, deux missions de suivi réactif ont été organisées respectivement au Parc National des Virunga et à la Réserve de faune à Okapis dans le but d'évaluer la mise en œuvre des mesures correctives qui avaient été prises. Cependant pour les autres trois biens, les missions de suivi seront organisées ultérieurement pour des raisons d'ordre pratique devant mettre à jour celles tenues antérieurement (Garamba en 2010, Salonga en 2012, Kahuzi- Biega en 2009).

En effet, le présent rapport aborde l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo pour l'année 2014, en mettant en exergue les progrès enregistrés durant l'année par rapport à la mise en œuvre des mesures correctives respectives édictées afin d'améliorer leur état de conservation souhaité.

Le rapport commence par répondre aux recommandations contenues dans la décision générale sur les biens de la République Démocratique du Congo (**Décision : 38 COM 7A .42**). Ensuite, il présente pour chacun des biens, l'état de conservation détaillé en conformité avec le format recommandé, selon les subdivisions ci-dessous :

- les réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial au regard des mesures correctives assorties des efforts déployés à travers les actions mises en œuvre ;
- les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- les difficultés rencontrées ;
- le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives.

Selon le cas, le rapport fait mention d'autres problèmes qui font émergence et qui affecteraient les valeurs universels de biens.

## I. RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (Décision : 38 COM 7A .42)

### 1. *Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa – 2014*

Au terme de l'évaluation de la décision générale sur les biens cinq bien de la RDC, l'Etat partie a focalisé des efforts sur les recommandations de la 38<sup>e</sup> Session à travers la réalisation des actions ci-après :

#### *a) Mesures de Sécurisation des cinq biens*

- en Décembre 2014 à la clôture des travaux, le Vice Premier Ministre s'est réengagé au nom du Gouvernement de la RDC à respecter la Déclaration de Kinshasa ainsi que son plan d'action le sien. Etant donné quelques contraintes survenues dans la mise en œuvre, le plan stratégique devra faire objet d'une évaluation au courant de cette année 2015 ;
- en Août 2014, le Conseil Supérieur de la Défense de la RDC a pris une décision relative à la protection de la faune et de la flore dans le réseau des aires protégées pour, d'une part renforcer à long terme la sécurité des biens et, d'autre part, renforcer la capacité des gardes de parc à travers l'appui des forces armées ;
- dans ce même ordre d'idées et pour concrétiser la sécurisation de biens, un projet de création d'une brigade spéciale de lutte anti-braconnage (Corps pour la protection des Parcs Nationaux) est en cours de finalisation par ordonnance du Président de la République ;
- il est à noter que dans les sites une dynamique de collaboration entre l'ICCN et les forces armées sa été mise en place pour sécuriser les biens en particuliers suivant divers modèles :
  - ✓ **au Parc national des Virunga** : la mise sur pied d'un plan de stabilisation ICCN-FARDC depuis 2010, est actuellement dans sa deuxième phase et constitue un

cadre officiel permanent l'organisation des opérations de protection ;

- ✓ à la Réserve de Faune à Okapis : en Novembre 2014 est intervenue la signature de protocole opérationnel entre ICCN-FARDC pour appuyer la campagne d'évacuation des carrières minières illégales dans le périmètre du bien ;
- ✓ au Parc national de la Garamba: en 2014, un contrat a été signé pour l'organisation des patrouilles ICCN-FARDC pendant une période de 8 mois repartis en tranche de deux mois ;
- ✓ au Parc national de Kahuzi-Biega: une instruction permanente a été signée par de la 3<sup>ème</sup> région militaire pour faciliter des patrouilles mixtes en cas de besoins afin de sécuriser le bien ;
- ✓ au Parc national de la Salonga: après l'opération « dite Bonobo », un contingent de l'armée est positionné en périphéries du bien pour des interventions sécurisation requises.

#### *b) Mesure relatives à la création de comité interministériel*

- le comité interministériel qui est chargé de traiter les aspects transversaux n'a pas encore été formalisé. Cependant plusieurs réunions interministérielles ont eu lieu afin de traiter des aspects transversaux qui touchant aux aires protégées ;
- étant donné le besoin de constituer aussi ce comité au niveau provincial, les CCPF (Conseil Consultatif Provincial des Forêts) assurent le rôle dévolu à ce comité pour traiter les questions relatives aux aspects intersectoriels liés aux aires protégées.

#### *c) Mesures sur le projet de code des hydrocarbures*

Le projet de code des hydrocarbures a été bien approuvé aussi bien à par l'Assemblée nationale que par le Senat. Le texte attend d'être soumis à la commission mixte paritaire de ces deux chambres parlementaires à la session ordinaire qui sera convoquée le 15 mars

2015, et résoudra ainsi les divergences par rapport au statut de protection des aires protégées.

*d) Mesures relatives aux concessions pétrolières et minières chevauchant les biens du patrimoine mondial*

- dans le cadre de suivi des recommandations de la conférence minière tenue à Goma en Avril 2014 sur la nécessité d'harmonisation des Shapes files des aires protégées et ceux des mines , deux réunions se sont tenues entre les responsables de l'ICCN et ceux du cadastre minier pour souligner l'urgence de mettre à jour les données digitalisées : parmi les points traités il a été souligné : (1) le besoins de la réactualisation par un comité des données digitalisées ; (2) l'établissement d'un calendrier pour la descente sur terrain afin de corriger les limites des aires protégées par rapport aux concession minières ;
- par rapport aux activités de SOCO, il est un acquis qu'actuellement cette société s'est retirée du parc où elle a fermé sa base installée à l'époque à Nyakakoma. Le gouvernement attend soumettre au Centre du Patrimoine mondial de la proposition pour des options relatives aux mécanismes d'exception qui pourront faire l'objet des négociations à temps utile.

## II. PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA (N 137)

### 1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial

#### a) Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien

a.1) S'agissant de l'évacuation des groupes armés du Bien des actions ci après ont été menées au niveau du site à savoir:

- les FDLR et les Raia Mutomboki sont deux grands groupes armés qui empêchaient les agents de surveillance d'effectuer des patrouilles. Pour le moment les FDLR opèrent hors du bien ;
- on note avec satisfaction que grâce à la sensibilisation par les leaders locaux et l'appel du gouvernement invitant ces groupes armés à quitter la forêt, sur 4 groupes de Raia Mutomboki qui assiégeaient encore le Bien, 3 viennent de faire leur reddition. Il s'agit du groupe Juriste Kikuni au secteur Lulingu, du Groupe Nyenderema qui opérait dans le corridor écologique et dans l'axe Nindja et du Groupe Mabala et Ngandu au secteur Nzovu ;
- il reste deux groupes au secteur d'Itebero dirigés par messieurs Elenge, Akilimali et Mirages qui résistent encore. Le site planifie les opérations pour leur traque dans les jours qui viennent.

Tab.1 . Etat sommaire sur les efforts de neutralisation des groupes armés au Parc national de Kahuzi-Biega

Secteurs	Identité groupe armé	Villages d'activité	Fractions Rendus (Inactif)	Fractions encore actives
Itebero	RAIYA MUTOMBOKI	Isangi et Mpango		ELENGE, AKILIMALI et MIRAGE
		Musenge	SADAM	
		Hombo-Musenge	KIFUAFUA	
			MAKOMBO	

NZOVU			NGANDU et DONAT	
			MABOLA	
LULINGU			KIKUNI JURISTE	

		Nyambembe et Nduma		KABAZIMYA
KASESE				MIRAGE
TSHIVANGA	RAIYA MUTOMBOKI	Musenyi		
	NYATURA	Lemera, katasomwa		NYATURA

N.B. : Bien qu'il y ait pas de durabilité, il convient de signaler en passant que le groupe Elenge autrement dénommé Mirage (secteurs KASESE et Itebero) reste actif en forêt mais tolère la présence des gardes dans le secteur qu'il occupe.

***a.2) S'agissant de la couverture de surveillance de tout le bien***

Durant l'année 2014 on note une amélioration, résultat du retrait des groupes armés susmentionnés : 144 quadrants en 2014 contre 96 en 2013 couverts par les patrouilles, soit 42,6% en 2014 contre 28,4% en 2013. Ceci sous-entend une performance de 14,2% de couverture de surveillance en 2014 comme l'indique les figures ci- dessous.

Fig .1 .Couverture de surveillance en 2013( aerien et pedestres)

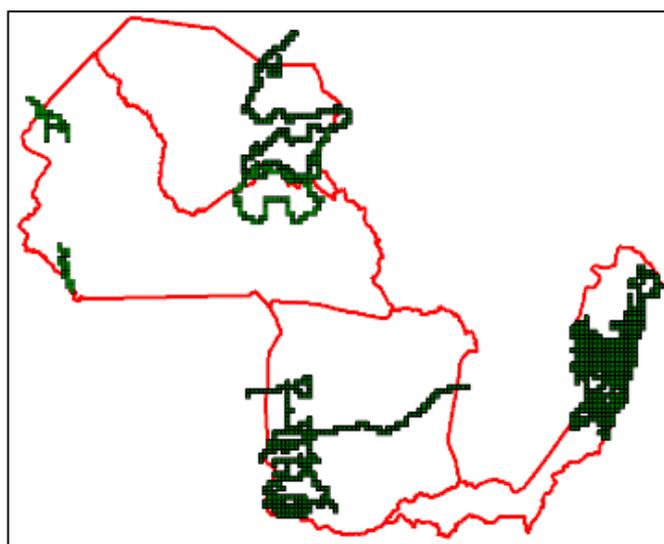
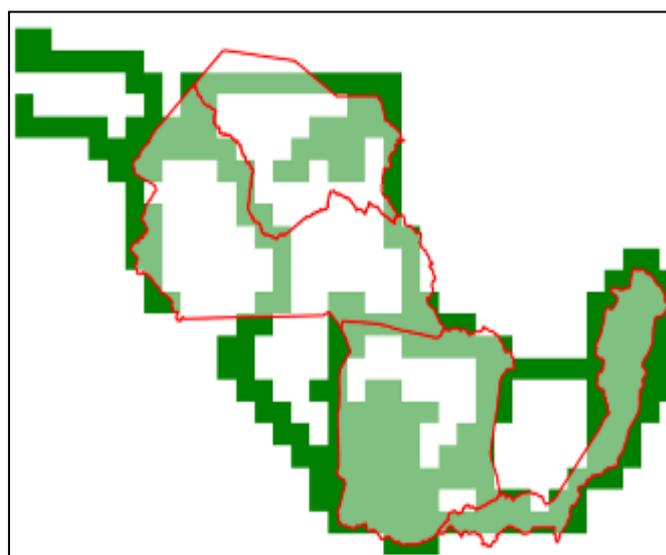


Fig 2 .Couverture de surveillance de PNKB en 2014



En complément aux cartes ci-dessus, l'évolution en termes de nombre de patrouilles en 2014 montre une amélioration nette par rapport à l'année précédente (2013), qui s'explique par l'inaccessibilité suite à l'insécurité en son temps.

Tab. 2. Evolution des patrouilles effectuées de 2013 à 2014

Année	2014	2013	Ecart positif
<i>Patrouilles</i>	3559	1314	2245
<i>Nombre de Jours de patrouilles</i>	4069	1459	2610
<i>Pourcentage couverture</i>	42,6	28,4	14,2

***b) Clore toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009)***

- Des actions concrètes ont été menées aussi bien au niveau du site qu'au niveau national .Sur le site l'équipe de gestion a opté pour une approche stratégique qui a consisté à documenter toutes les concessions minières actives dans le parc et en particulier dans

les secteurs de Kasese où sont concentrés la plupart des carrières. Cette documentation sera exploitée dans un proche avenir pour déguerpir physiquement tous les occupants ;

- D'une manière pratique, cette documentation se fait au niveau des barrières du parc : tout véhicule de passage est recensé en relevant les divers produits transportés. Les informations enregistrées sont communiquées au ministère provincial compétent pour suivi sur la certification des minerais ;
- Par ailleurs, deux fora ont été organisés, l'un interne au site pour définir le thème du grand forum national et le second à Bukavu sous les auspices du Gouverneur de Province pour préparer le grand forum au niveau national planifié pour le moins de mars 2015 à Bukavu ;
- Ce forum aura comme thème « Gouvernance et valorisation du PNKB » complété par des sous-thèmes ayant des liens avec le thème central ;
- Notons qu'au niveau national, deux réunions ont été tenues à Kinshasa dans le cadre de suivi d'une recommandation de la deuxième conférence sur la bonne gouvernance dans le secteur minier tenue à Goma en Avril 2014. Il s'agissait précisément d'harmoniser les Shape files du Cadastre minier et ceux des aires protégées car il a été observé des chevauchements ;

Figure 1 : La réunion préparatoire du forum présidée par le Gouverneur de Province du Sud-Kivu à Bukavu



- Toutefois ,il est important de signaler que certaines carrières minières sont devenues inactives et abandonnés par des

occupants suite ,soit à la non productivité , soit à l inaccessibilité liée à l insécurité .

**Figure 2 : Quelques sites miniers abandonnés**



**Tab . 3 .Etat évolutif des carrés miniers au PNKB ( 2013 \_ 2014)**

Année	Nbre des carrés miniers	Actifs et fermés	Toujours actifs	Inactifs abandonnés
2013	47	6	20	21
2014	58	23	4	31
	Tshivanga	2/ NYAWEZA ET Cikenzi		

### Notes :

- **2013** : 6 carrés miniers ont été retrouvés actifs et fermés dans le secteur de Tshivanga dont, Bulenda, cimoto, Kamano, biyundjwire, Bileta, kakongola,
- **2014** : dans le secteur de Tshivanga, il y a eu prospection dans ces carrés miniers ci-haut fermés et qui demeurent inactifs sauf celui de Katasomwa qui reste sécurisé par les RAIYA MUTOMBOKI.

### Cartographie sur l'état de perte des couverts végétal au PNKB

En rapport avec l'état de carrés miniers dans le parc, un travail sur l'état de perte de couverture est en cours de réalisation. Comme résultats, les activités illégales enregistrées lors des patrouilles de 2009 à 2013 seront superposées sur les cartes de perte du couvert végétal pour mieux confirmer celles qui influencent sur cette perte. Ceci contribuera à orienter les patrouilles et à l'élaboration de la stratégie de surveillance.

Ci-dessous les figures illustrant l'évolution des pertes de couvert végétal par secteur (2000 à 2012) :

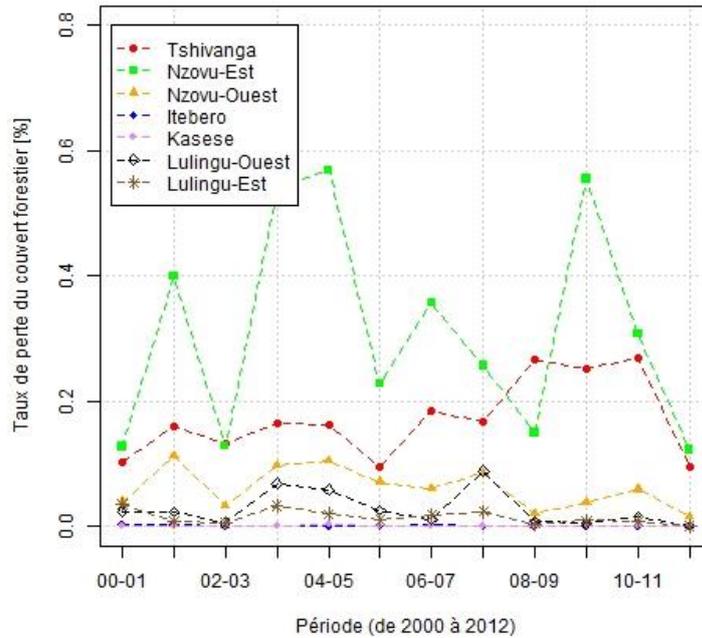


Figure 3 : Vue d'ensemble de la perte de végétation au PNKB de 2000 à 2011

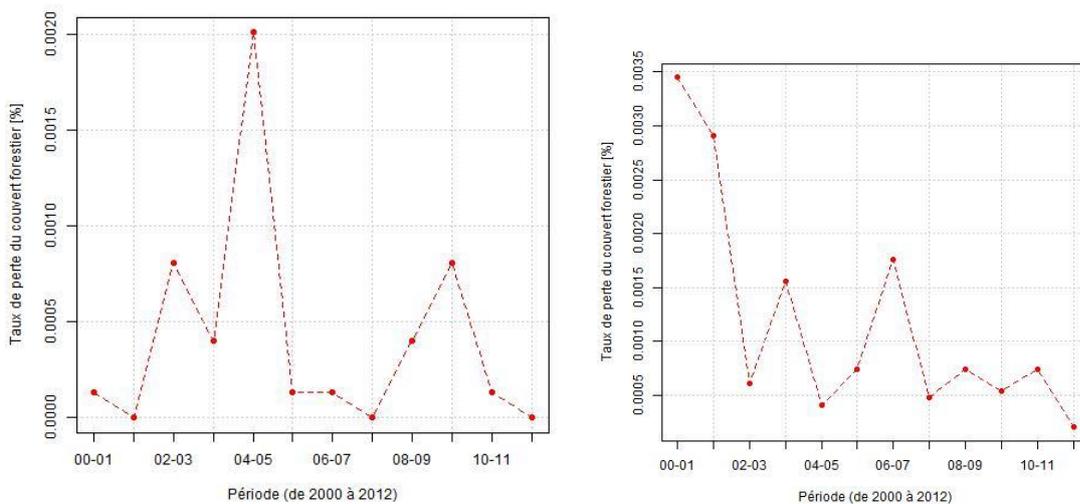


Figure 4 : Perte de végétation à Kasese(à gauche) et Itebero (à droite)

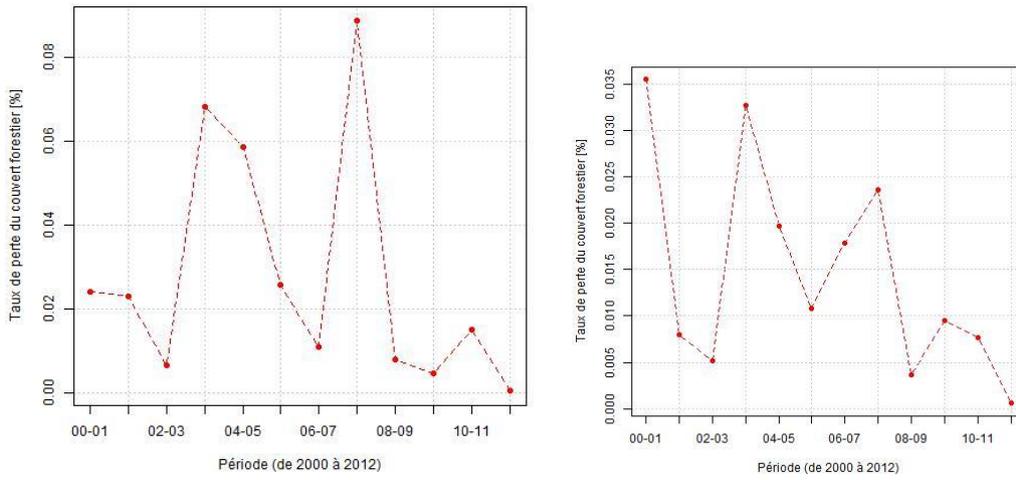


Figure 5 : Perte de couvert végétal à Lulingu Ouest et Lulingu Est

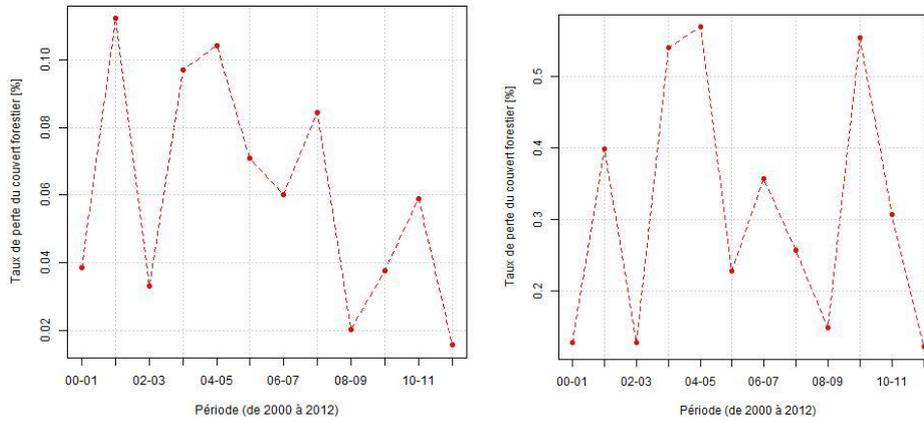


Figure 6 : Perte du couvert végétal à Nzovu Ouest et Nzovu Est

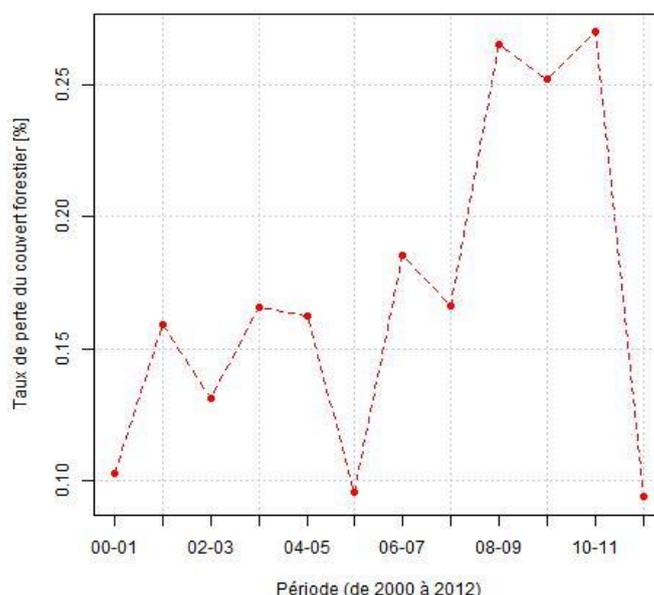


Figure 7 : Perte de couvert végétal dans le secteur haute altitude

## Commentaires

- On constate que pour Tshivanga et Nzovu -Est, la perte est exprimée en décimale. Pour Tshivanga, cela est dû à l'occupation par des fermes dans le corridor, tandis que pour Nzovu-Est cela est la résultante de la présence des villages sur les pistes Nkolo et Mumbili ;
- A Lulingu-Ouest et Nzovu-Ouest, la perte est exprimée en centième car l'on constate bien des empiètements à certains endroits ;
- Quant à Lulingu-Est, à Kasese et à Itebero, cette perte est exprimée en millième.

### *c) Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité*

- La documentation de la situation dans le corridor continue. Le grand succès depuis la mise en place de la commission mixte par le gouvernement provincial sur la matérialisation participative des limites est qu'aucune nouvelle concession n'est accordée dans l'espace du parc, car le Gouverneur de province a instruit le Conservateur des Titres Immobiliers de signer un quelconque

certificat d'enregistrement qu'après que les responsables du Parc national de Kahuzi-Biega ait attesté, par un procès-verbal, que le bien foncier ou immobilier sollicité n'empiète pas sur le parc.



Figure 8 : Documentation participative des limites du parc

- C'est en effet, dans ce cadre que l'équipe du Parc national de Kahuzi-Biega et la population, sous la conduite du Chef coutumier, le Mwami Nakalonge junior, ont été sur terrain pour constater les empiètements des limites du parc. De cette descente, un compromis a été trouvé pour matérialiser les vraies limites du parc telles que énoncées dans l'ordonnance de sa création.

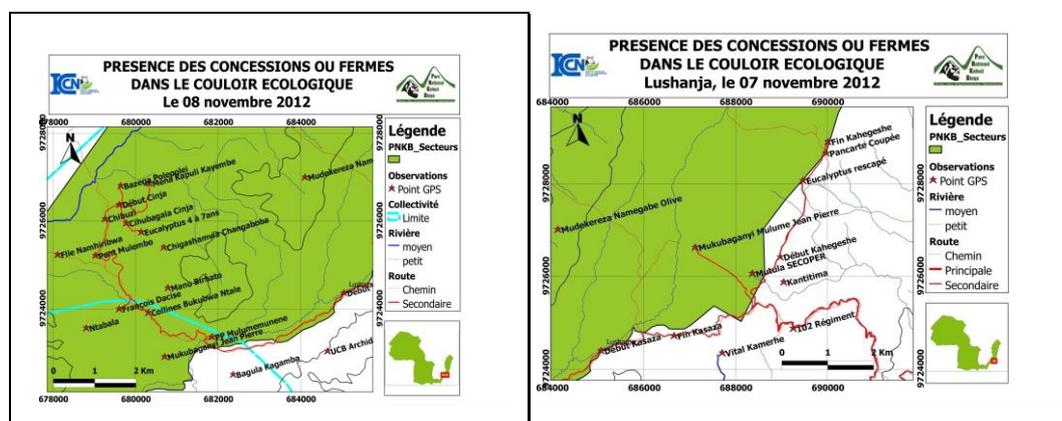


Fig.11. Illustration de présence des concessions occupées dans le couloir au PNKB

- Quant à la restauration naturelle, elle a été privilégiée sur le terrain récupérée jadis occupé illégalement par un occupant ;
- Notons que la dynamique de la végétation est progressive dans le secteur de Mpuse, surtout dans les vallées. Bien que la stratification soit encore mal distincte, on remarque une reconstitution naturelle de la végétation (photo 1). On observe la

présence des espèces caractéristiques de la forêt secondaire jeune de montagne telles que : *Polyscias fulva*, *Dombeya goetzenii*, *Maesa lanceolata*, *Macaranga neomildbraedii*, *Myrianthus holstii*, *Dracaena afromontana*. Les espèces comme, *Vernonia kirungae*, *Clusia abyssinica*, *Psychotria mahonii*, *Chassalia subochreatea* et plusieurs autres sont présentes dans la strate sous-arbustive. La strate herbacée est dominée par certaines espèces telles que *Polygala ruwenzoriensis*, *Senecio maraguensis*, *Mikaniopsis rwandensis*.



Fig 12 : Reconstitution naturelle de la végétation et étiquetage des arbres à Mpuse

- A certains endroits, la végétation reste caractérisée par des espèces de jachère telles que *Kotschia africana*, *Pteridium aquilinum* et *Triumfetta rhomboidea*. Sur les sommets de collines, on remarque une reconstitution tardive de la végétation avec des espèces caractéristiques de sommets comme *Agauria salicifolia*, *Erica spp.*, *Hypericum revolutum*, *Myrica salicifolia* et *Helichrysum spp.* La forêt des bambous quant à elle se restaure sans problème.
- Comme mesures préventives, une régularité des patrouilles est assurée dans ces zones en cours de recouvrement de la végétation afin d'éviter toute action potentielle pouvant occasionner la dégradation.

*d) Développer de manière participative et mettre en oeuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien*

Deux actions stratégiques sont menées à présent pour poursuivre la mise en oeuvre d'un plan de zonage afin de résoudre la question des villages dans le secteur basse altitude à savoir :

- la poursuite d'une étude socio-économique pour actualiser cette menée par Bertrand Chardonnet (2011) afin de mieux orienter les propositions de réponses aux différents scénarii à concilier avec la stratégie de résolution des conflits élaborée avec les populations riveraines du parc. Cette étude socioéconomique est couplée avec une autre sur les us et coutumes afin d'assurer que les conclusions sur le zonage aient pris aussi en compte les valeurs traditionnels et coutumières des populations concernées. Les résultats de ces deux études seront disponibles au courant de l'année 2015 ;
- la mise à jour des inventaires fauniques afin d'établir l'état de conservation des cibles de conservation et définir les hotspots de ces cibles.

*e) Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'état de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs*

- Un contrat de cofinancement entre KfW, WCS et UNESCO a été signé pour réaliser l'inventaire des espèces dans sur toute l'étendue du parc pour dégager le statut global des cibles de conservation ;
- Mais étant donnée la situation sécuritaire difficile dans certains zones encore inaccessibles et les moyens limités au regard de l'étendue du parc, les inventaires ont été réalisés de manière sectorielle. Ils ont d'abord ciblé le secteur Nzovu-Ouest et

pourront s'étendre sur les secteurs Kasese ou Itebero, lorsque les conditions sécuritaires le permettront ;

- en résumé, le résultat de l'inventaire se présente de la manière suivante : 3 sites de nids récents et 5 sites de nids anciens de gorille de grauer ont été identifiés. La taille moyenne du groupe des nids est de 3,5 pour un maximum de 8 (huit) individus. Aucune observation directe de gorille n'a été faite sur la diagonale du quadrant réalisé à Nzovu-Ouest malgré les informations fournies par la population locale. Le chimpanzé est le plus représenté dans la zone d'étude avec 73 sites de nids comptés (Figure 7). Outre les deux grands singes, les équipes ont aussi observé le *Cercopithecus mitis*, *C. ascanius*, *C. mona*, *C. lhoesti* et *C. hamlyni*.

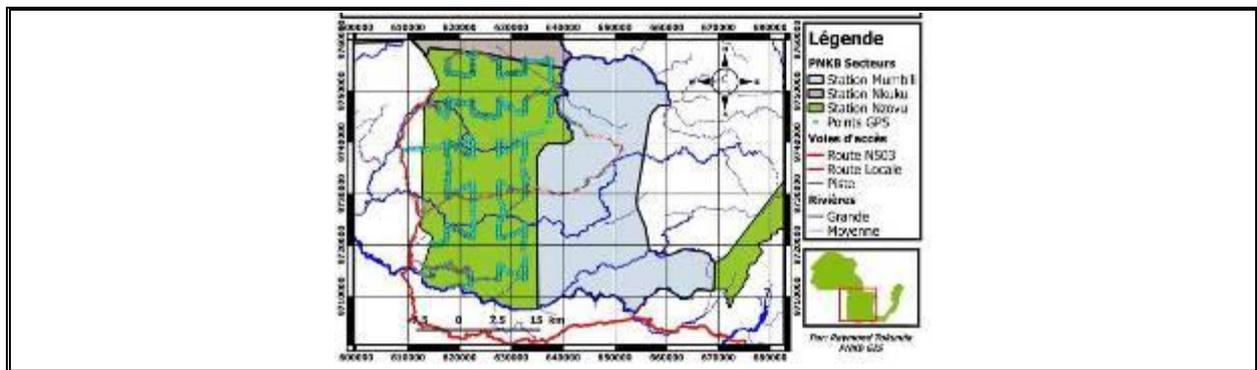


Fig 11: Cartes reprenant les transects et reces parcourus lors des inventaires

En dehors de primates, la fig 12 montre la présence des autres grands mammifères qui ont été fait objet des inventaires ; il s agit de :

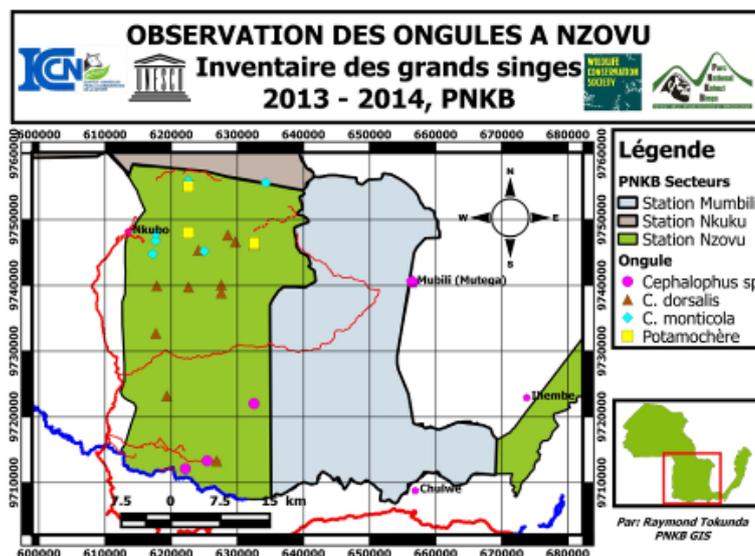
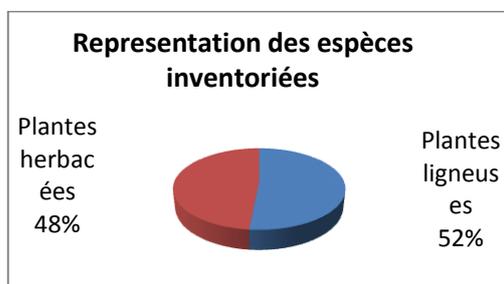


Fig12: Cartes d'observation des ongulés à Nzovu 2013-2014

- Observation sur les oiseaux : sur 14 transects effectués, 82 espèces étaient répertoriées parmi lesquelles figurent des espèces endémiques du Rift Albertin et dont la liste a été dressée. Deux espèces seulement de Calao ont été trouvées.
- Les espèces de flore : Les données sur les plantes ont été collectées sur le même transect suivi par l'équipe des oiseaux le même jour pour permettre d'avoir la richesse ornithologique en fonction du type d'habitat. Sur un total de 14 transects au total 230 espèces de plantes ont été identifiées. Parmi ces 230 espèces, 68 espèces sont nouvelles comparativement à la liste (considérée comme baseline au PNKB) dressée par Fischer et 40 autres espèces qui sont soumises à une identification approfondie car semble n'avoir jamais été listé par la recherche sur le terrain. Les conclusions finales seront connues au terme de l'analyse des données encore en cours.

La figure ci-dessous montre le regroupement des espèces selon la proportion des strates des herbacées par rapport aux ligneuses.



### Le type d'habitat

Les espèces inventoriées sont groupées selon leur type d'habitat et regroupées dans la figure 14 qui montre le pourcentage qu'occupe chaque type d'habitat dans le site d'étude.

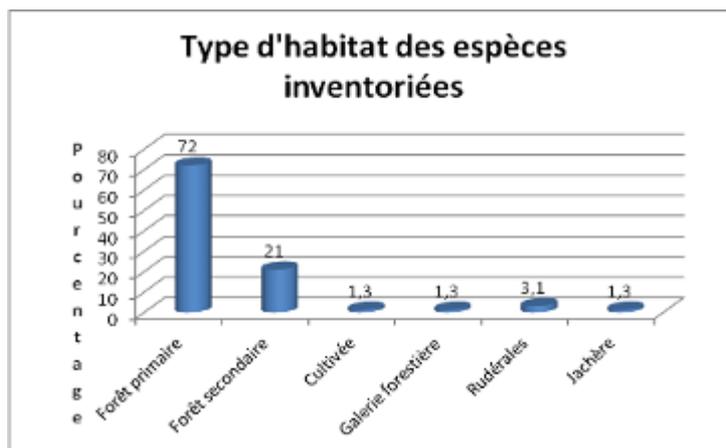


Figure 9. Type d'habitat dans le secteur Nzovu-Ouest

Notre site d'étude est largement dominé par les espèces de forêts primaires (72%), alors que les autres types d'habitat (espèces Cultivées, de galerie forestière et de jachère) sont faiblement représentés avec 1,3% pour chaque groupe (Fig. 10).

### Amphibiens

Au total 100 spécimens des amphibiens et reptiles ont été collectés. Les analyses approfondies sont prévues ultérieurement dans les laboratoires spécialisés de l'Italie et/ ou aux Etats unies d'Amérique.

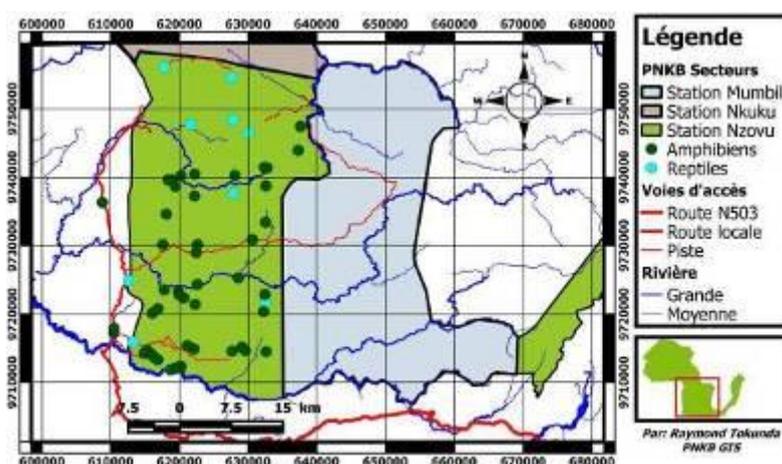


Figure 10. Distribution des amphibiens et des reptiles collectés

En haute altitude par contre, les familles de gorilles sont régulièrement suivies. Ces familles suivies sont passées de 11 à 12 familles suite aux interactions qui ont fait perdre à la famille *Cimanuka* quelques individus vers une famille sauvage qui constitue la douzième. Le tableau ci-dessous présente la composition actuelle des familles suivies en haute altitude.

Tab. Composition des familles de gorilles de montagnes suivie

Nbre	EQUIPE	COMPOSITION FAMILALE						
		SB	BB	ADF	SUBAD	JUV	bébé	Total
1	CHIMANUKA	1	2	6	6	3	7	25
2	MUGARUKA	1	-	-	-	-	-	1
3	MANKOTO	1	2	13	1	3	2	22
4	MPUNGWE	1	2	7	-	4	4	18
5	CHIBULULA	1	-	2	-	-	-	3
6	NAMADIRHIRI	1	-	8	-	2	4	15
7	GANYWAMULUME	1	-	6	-	1	2	10
8	LANGA	1	-	6	-	1	2	10
9	MUFANZALA1	1	-	7	-	-	3	11
10	MUFANZALA2	1	2	10	4	4	5	26
11	BONANE	-	1	-	-	-	-	1
12	Nouvelle Famille	1	-	4	-	-	1	6
	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>148</b>

Comparé à l'effectif des gorilles suivis de 2012 à 2014 (2012 : 131 gorilles, 2013 : 141 gorilles, 2014 : 148 gorilles), l'on remarque une augmentation de l'effectif de 17 individus dans trois ans comme l'indique la figure ci-dessous.



Figure 11 Evolution de l'effectif des gorilles suivis en haute altitude de 2012 à 2014

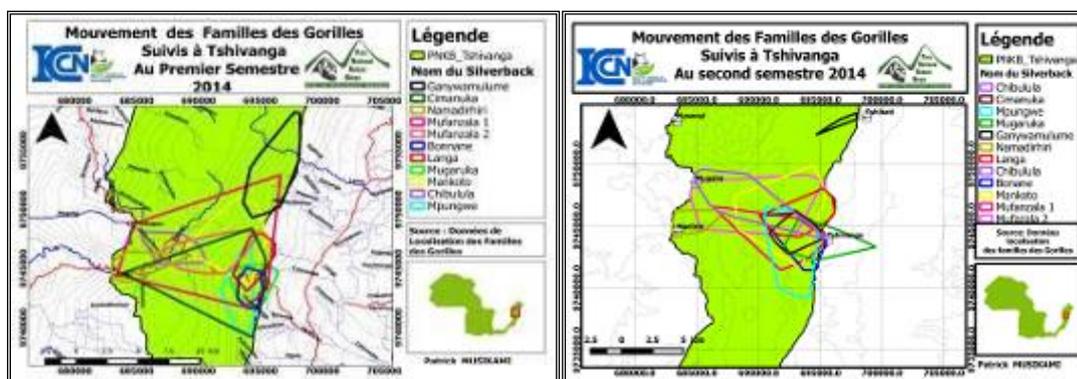
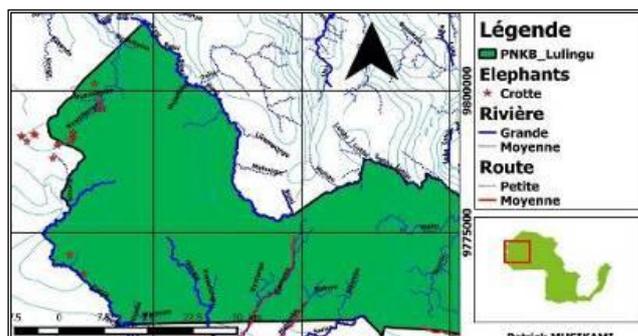


Figure 12 Mouvements des gorilles pendant les deux semestres de 2014

## Éléphants

Le suivi rapproché des éléphants se poursuit à l’instar des autres cibles de conservation. Les éléphants ont plus été observés (crottes et vue directe) dans le secteur de Kasese. En haute altitude, les photos-pièges sont installées dans la forêt où ont été observées les anciennes traces de ces pachydermes.



Etat de conservation des biens de la République Démocratique du Congo inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en péril année 2014

Figure 13 Traces d'éléphants dans le secteur de Kasese

*f) Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien*

### Contrôle du trafic sur la route traversant le parc

Un contrôle du trafic sur la route traversant le parc continue à se faire :



les engins motorisés sont enregistrés au niveau de deux barrières du parc. Ce dispositif est renforcé par la remise de jeton à tout véhicule de passage et qui oserait trainer au sein du parc. Parfois des contrôles

improvisés sont effectués grâce à des points de contrôle mobiles dans le but de décourager le trafic des produits et sous-produits de forêt.



Figure 14 Fouille d'un véhicule à la barriere

Outre le contrôle des véhicules, une autre tâche à la barrière est celle qui consiste à l'enregistrement de mouvement de passage des engins motorisés et humains sur la route qui traverse le parc. Le relevé par catégories de passage est repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: nombre d'engins ayant traversé le parc via la RN3

Categorie	Nombre	Type d'engins	Nombre
camions	1 047	Camionnette	2 156
Bus	1 084	Jeep	314
Voitures	940	Motos	6 294
Hommes	13.558		
Femmes	24 481		

*g) Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien*

Au cours de l'exercice 2014, le site a renforcé le dispositif de surveillance à travers les actions ci-après :

- la formation des gardes sur les techniques de patrouille, de renseignement, etc. ;
- l'acquisition d'équipements, l'érection des infrastructures et l'acquisition des engins de mobilité ;
- ces efforts ont été davantage améliorés par l'utilisation des outils pour mesurer la performance de la surveillance à l'aide du logiciel SMART ;
- la production d'un manuel technique de formation/recyclage à l'attention du programme protection du PNKB ;
- la contribution, par des propositions pragmatiques, à une amélioration de la stratégie générale de lutte anti-braconnage du PNKB (haute et basse altitude) et l'élaboration de la stratégie de surveillance du PNKB, particulièrement dans les domaines d'intervention spécifiques à cette mission ;
- l'appui à l'élaboration d'une ou des Stratégies ou plans de sécurisation des camps (quartier général, stations, postes de patrouilles) et des plans d'évacuation en cas d'attaque.

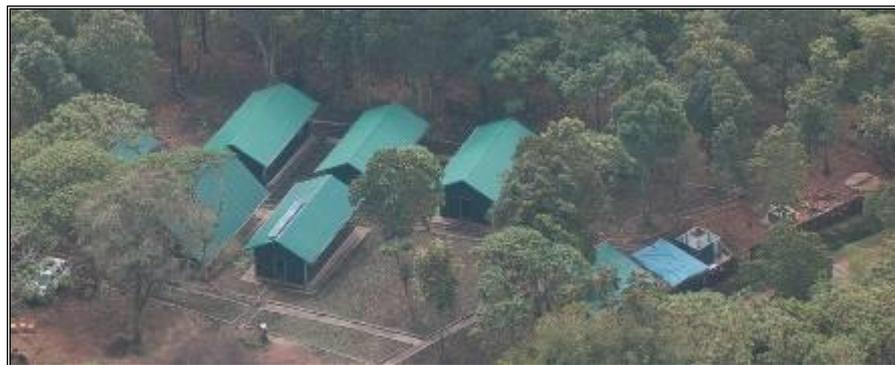


Figure 15 : Camp de formation "graueri"



*h) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre*

Le plan d'aménagement et de gestion est déjà révisé et son troisième plan triennal de mise en œuvre vient d'être élaboré. Plusieurs annexes de ce plan ont été aussi rédigé pour faciliter sa mise en œuvre (plan de matérialisation participative des limites, le manuel de procédures de recherche, la stratégie coco spécifique au PNKB, plan d'épidémie-surveillance).

Les partenaires sont présent au site et contribue énormément à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du parc. D'autres partenaires aussi sont engagés à se mobiliser (KfW, WCS, FFI, UNESCO, MGVP) pour la mise en œuvre de ce plan notamment. Il s agit entre autre du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (Pacebco), l'USAID, le Dian Fossey Gorilla Fund International (DFGFI).

## ***2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril***

- la disponibilité et le renforcement de la recherche des fonds pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion ;
- le renforcement des équipements, la construction de nouvelles infrastructures de surveillance (2 postes de patrouilles construits et 3 réhabilités) pour assurer la couverture de l'intégrité du parc ;
- l'utilisation des outils permettant d'évaluer la performance des équipes de surveillance (MIST et SMART) ;
- la reddition des bandes armées qui a contribué à améliorer les conditions de sécurité et favorisant ainsi l'accès au parc par le personnel de surveillance ;
- la fonctionnalité et l'implication des CGCC (Conseil de gestion de conservation Communautaire) dans la gouvernance du Parc ;
- la disponibilité d'une documentation technique sur l'occupation du corridor écologique (base des données : identité et étendue d'occupation du corridor) pour préparer l'évacuation pacifique ;
- La tenue de la première réunion préparatoire prévue en mars 2015 et l'acceptation par le gouvernement provincial de parrainer le forum national sur le parc national de Kahuzi-Biega en vue de décanter la question des occupations du corridor ;
- les études sur les aspects socio-économiques et sur les us et coutumes (en cours) pour actualiser celle de 2010, en vue de résoudre le problème des villages dans le parc.
- la mise à jour des inventaires sur l'ensemble du parc et qui durera 18 mois (en cours) dans le but de déterminer les hotspots pour la conservation et d'établir l'état de conservation des cibles de conservation et les autres espèces.
- l'évaluation du plan d'aménagement et de gestion et l'élaboration du plan d'action réalisée en décembre 2014 de la dernière phase de mise en œuvre de ce plan qui se termine en 2017.

### ***3. Difficultés rencontrées***

Le marché clandestin de l'ivoire est un problème majeur de conservation que nous observons actuellement. Le taux de rencontre des pachydermes a tellement baissé et les traces rencontrées ne sont que des vieilles sauf dans la partie de Kasese. Il faudra une forte synergie des acteurs (Police de l'environnement, douanes, populations, services de renseignements, parc) pour démanteler ce marché qui apparemment s'installe déjà dans nos milieux avec la présence des ressortissants chinois.

### III. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N 136)

#### 1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial

##### *a) Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces armées de la RDC dans le braconnage*

- le Conseil supérieur de la défense de la République Démocratique du Congo réuni en Août 2014 a donné instruction aux Forces armées de la République Démocratique du Congo de doter les parcs d'équipements essentiels de surveillance, de former et renforcer la sécurisation des Aires protégées (Voir Annexe I);
- le Parc national de la Garamba a été visité en janvier 2014 par le Vice-Premier Ministre et chargé de l'intérieur et sécurité, accompagné du Gouverneur de Province Orientale et tout le comité de sécurité pour se rendre compte de la situation sécuritaire au Parc et de la région, et des recommandations fortes ont été formulées à l'égard du gouvernement de la République;
- les ordres opérationnels « Safisha 1 et 2 » ont été signés pour l'organisation des patrouilles mixtes des soldats des Forces armées de la RDC et les écogardes et ce, pour une période de 2 mois renouvelable d'une manière progressive au regard de l'amélioration des conditions sécuritaires; Comme résultat : 7 braconniers arrêtés, 8 armes récupérées dont 3 AKA 47, 1 G3 et 4 calibres 12 ainsi que divers effets militaires. Ceci a permis l'augmentations de la couverture de la surveillance du bien.
- mobilisation des forces dans et autour du Parc : au Domaine de Chasse des Azande : la coalition FARDC AFRICOM ;
- Décision de permutation en Décembre 2014 par le commandement opérationnel de deux colonels du secteur FARDC/ Faradje pour son implication dans le braconnage.

*b) S'assurer que l'équipe de gardes de l'autorité de gestion (ICCN) soit correctement équipée en particulier avec les armes appropriées et des munitions*

- acquisition d'un appui en hélicoptère de la part d'African Paks Network qui est le gestionnaire contractuel du parc pour le déploiement rapide et la surveillance depuis les mois de novembre 2014 à février 2015 ;
- appui du commandement opérationnel des FARDC/Dungu aux gardes de l'ICCN avec un important lot de matériel d'ordonnancement au mois de décembre 2014.

*c) Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région si possible en coopération avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)*

- Une collaboration a été établie avec la MONUSCO, FARDC, FIR, AFRICOM pour rechercher une amélioration de la sécurité. Des actions concertées sont entreprises par les parties prenantes pour la dénonciation de la présence des bandes armées dans la région. Faute des moyens financiers les actions actuelles n'ont pas encore porté des résultats très significatifs au stade actuel ; Néanmoins un engagement ferme a été enregistré à travers le renforcement et la collaboration des chefs locaux dans la mise en place des mécanismes de dénonciation et reportage au près de la hiérarchie du parc tous les cas de présences s en périphérie du bien.

*d) Renouveler les contacts avec le Soudan du Sud afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc de LANTOTO*

- Des échanges d'information sur les mouvements des braconniers en provenance du soudan du Sud ont été récolté régulièrement mais pas d'une manière formelle. La formalisation de ces contacts ont été affectés par la guerre au Soudan du sud mais

pour l'année 2015 l'équipe de gestion planifie un rencontre entre les autorités de Lantoto National Parc.

*e) S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement de ceux n'ayant pas le niveau requis*

- les candidats à la retraite sont identifiés et sont en attente de la décision du gouvernement pour la concrétisation de l'acte. Une liste des effectifs de 58 gardes éligibles à la retraite a été confectionnée et transmise à la disposition de la Direction Générale pour entérinement ;
- sur un besoin requis de 200 gardes, une première équipe de 56 unités formés en 2011 et 2013 et mise en place au site en attendant la régularisation administrative de leur dossier par la direction générale ;
- pour compenser l'effectif des gardes manquant, une collaboration a été établie avec les FARDC pour mener des opérations mixtes.

*f) Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et au moins 20% des DC d'ici 2015*

Par rapport à l'année 2013 les efforts ont montré un progrès très avancé en terme de couverture en 2014 :

La Couverture de surveillance en 2013 se présente comme suite :

- Parc : 60% ;
- Domaine de chasse : 20%.

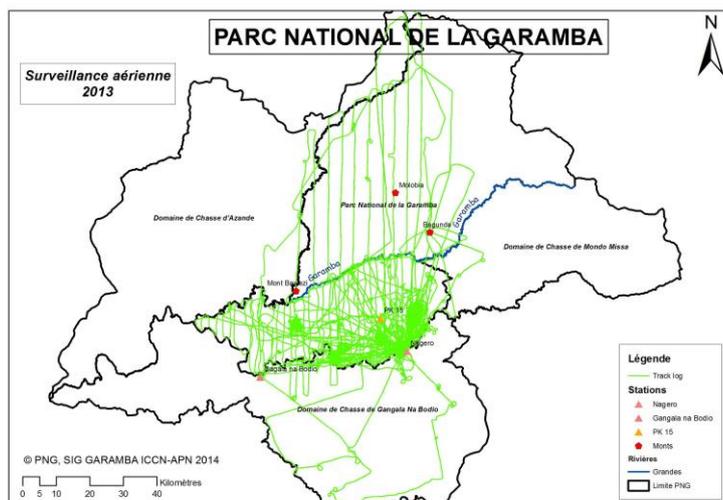


Figure 16 : Couverture de patrouille en 2013

### Couverture de surveillance en 2014

- Parc 80%
- Domaine de chasse : 45%

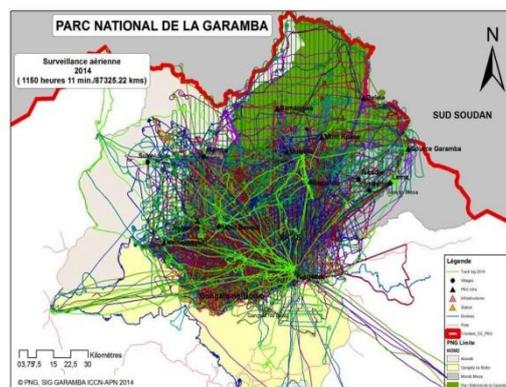


Figure 17 : Couverture patrouilles terrestre(gauche) couverture des patrouilles aériennes(droite) en 2014

### Le recensement

Actuellement les observations faites, aussi bien aériennes que terrestres, n'ont fait mention d'aucune présence de rhinocéros blanc du Nord. Les troupes d'éléphants sont estimés en mars 2014 à 1700 individus. La population des girafes est à plus de 40 individus avec des groupes observés dans les domaines de chasse et qui attendent être recensés ultérieurement.

Ci-dessous le graphique qui montre les tendances évolutives des ces deux grands mammifères. D'autres espèces comme les buffles, les hippopotames, les cobe défassa et cobe de Buffon sont en augmentation.

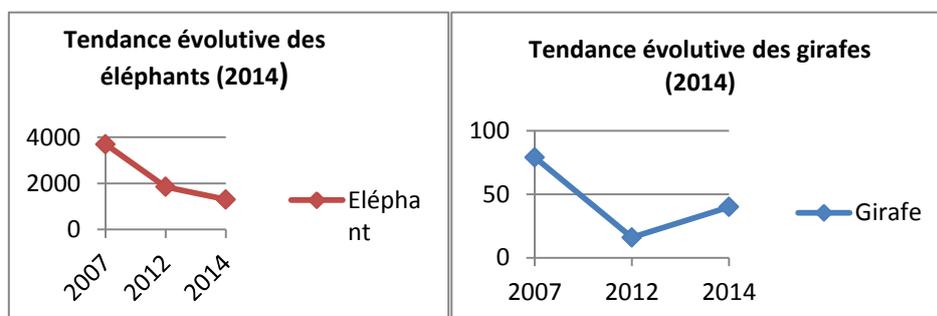


Fig : Tendence évolutive des deux espèces de grands mammifères au PNG

***g) Mettre en place une stratégie de conservation pour les domaines de chasse afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien***

- Une étude socio-économique débutée au mois de juillet 2014 est en encours. Elle servira de base essentielle, entre autre pour l'établissement d'un plan de gestion des domaines de chasse dans une vision de proposer leur zonage afin de garantir aussi bien la conservation de la biodiversité que de l'utilisation durable des ressources ;
- Une étude sur la problématique d'exploitation minière dans les Domaines de chasse est à pied d'œuvre. Elle devrait contribuer aussi à l'établissement du zonage.

***h) Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales***

Les efforts pour la mise en ouvre de cette mesure correctives ont porté essentiellement sur des actions réalisées ci-après :

- 8 000 élèves ont visité le parc tandis que 2000 autres du secondaire ont participé aux conférences scolaires organisées par le parc ;

- renforcement de la coopération avec les ONG locales dans la gestion participative et de promotion d'échange ;
- mise en place des villages assainis en matière de sécurité et de conservation.



***i) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre***

Après l'évaluation du plan de gestion existant, un nouveau plan de gestion de 2015-2017 adapté au contexte actuel est en cours d'élaboration et attend d'être soumis à la direction de l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature pour validation.

***2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril***

- les opérations conjointes de démantèlement des rebelles de la LRA organisées par le gouvernement de la RDC avec l'appui de la MONUSCO, de la TASK Force (RCA, Ouganda, RDC et Sud-Sudan) et AFRICOM a entraîné une amélioration considérable de la sécurité dans la région et autour et dans le parc ;
- l'extension des efforts de patrouilles au nord du parc et dans les trois domaines de chasse, a permis que l'aire de surveillance ou le pourcentage de contrôle du bien qui a été évalué à 40% en 2013, est passé à 60% en 2014 et a eu comme effet une meilleure maîtrise de braconnage local ;
- capacité de gestion en nette amélioration ;

- refonte de la procédure de gestion technique, administrative et financière sur base de l'expérience d'African Parks Network ;
- la mise en place d'un centre de coordination des opérations en temps réel et 24 heures /7jours avec la création d'une unité d'intervention rapide ;
- l'augmentation de la prime de motivation en faveur des gardes de parc pour un travail continu ;
- l'augmentation du nombre de colliers télémétriques sur les éléphants de 11 à 21 ;
- l'utilisation du drone lequel, par la prise de vues, a permis de suivre et d'apprécier les activités illégales et l'évolution de l'habitat.

### ***3. Difficultés rencontrées***

- abattage des troupes d'éléphants par les braconniers mieux armés ciblant les pointes d'ivoires, les parties génitales, et utilisant parfois l'hélicoptère et des armes lourdes ;
- activités minières et forestières illégales dans les domaines de chasse ;
- très forte augmentation des vagies migratoires dans le Domaine de chasse de Gangala na Bodio augmentant le niveau de pression ;
- pression démographique de plus en plus forte au Sud du Domaine de chasse de Gangala na Bodio.

## IV. PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63)

### 1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial

#### *a) Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien*

- Au mois de juin 2014, un accord SOCO - WWF a été rendu public aux termes duquel, SOCO s'engageait à se retirer du PNVi endéans un mois et à ne pas mener ses activités dans les sites du Patrimoine mondial, sauf si le Gouvernement congolais et l'UNESCO ne les trouvent incompatibles ;
- En début Septembre 2014, SOCO a démantelé sa base de Nyakakoma à l'intérieur du PNVi. Au stade actuel toutes les activités exploratoires pétrolières de SOCO ont été arrêtées au parc.

#### *b) Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production du charbon et la pêche*

- un nouveau plan de stabilisation entré en vigueur en aout 2014 a permis d'évacuer 600 militaires et leurs dépendants du secteur centre du PNVi. Un contingent de 280 militaires FARDC impliqués dans ce nouveau plan sont sous commandement de l'.ICCN pour des opérations conjointes ;
- parmi les résultats on notera le déguerpissement du poste de la force de Vitshumbi qui était en poste depuis presque 20 ans

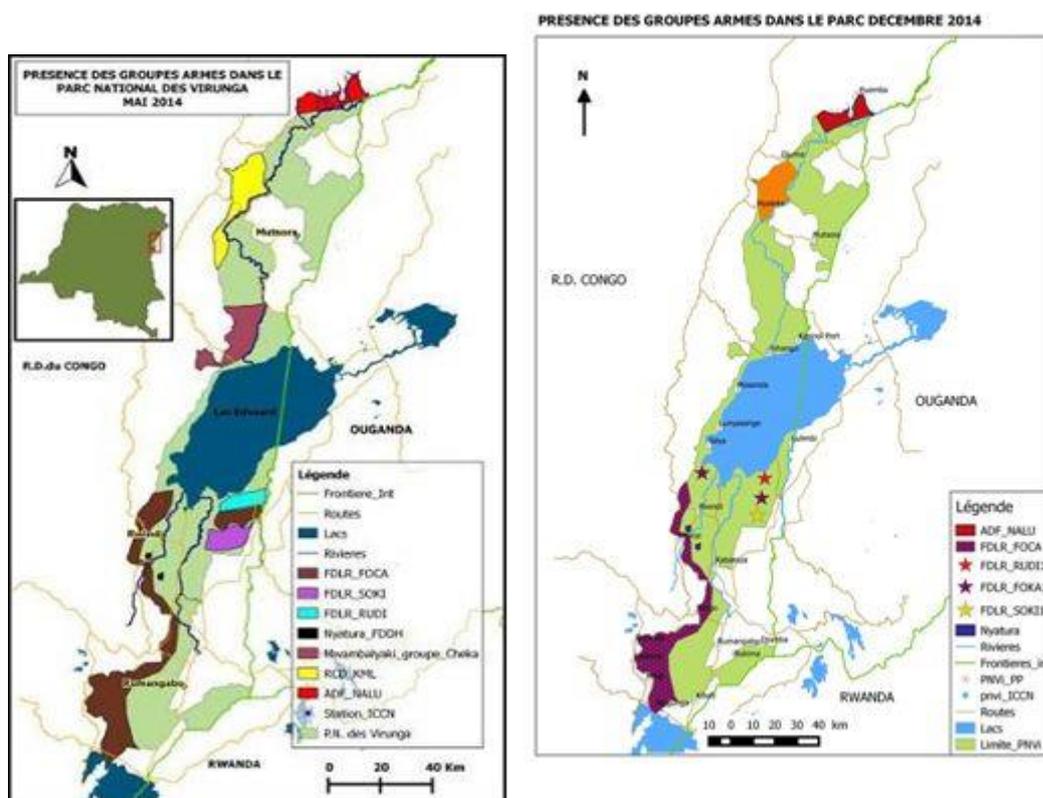


Fig. Evolution positive de la présence des bandes armées au courant l'année 2014

### *c) Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien*

- l'effectif des groupes armés Maimai dans le parc a diminué de 13 (en 2013) à 8 groupes à savoir : ADF-Nalu, FDLR (Rudi, Foca et Soki), Maimai (Banyabinza, Nyantura, Shetani, Muambaliaki, Lafontaine). Ceci est le résultat de la pression des FARDC qui ont contribué à éloigner certains groupes à l'ouest du parc tandis que d'autres ont rejoint le processus de démobilisation et d'autres encore ont été intégrés dans l'armée ;
- Par ailleurs, signalons que l'armée continue avec les opérations autour de la ville de Beni contre les ADF-Nalu et auxquelles l'ICCN a participé. L'opération dénommée « Ndwali », organisée en Octobre 2014 avec l'appui de l'armée nationale a permis de reprendre le contrôle sur 46,6 km<sup>2</sup> et de chasser un groupe Maimai (Lafontaine) dans le secteur centre. A cette occasion, plus de 600 agriculteurs ont été aussi évacués des campements permanents dans le parc mais, un moratoire leur a autorisé de récolter jusqu'au 28 février 2015.

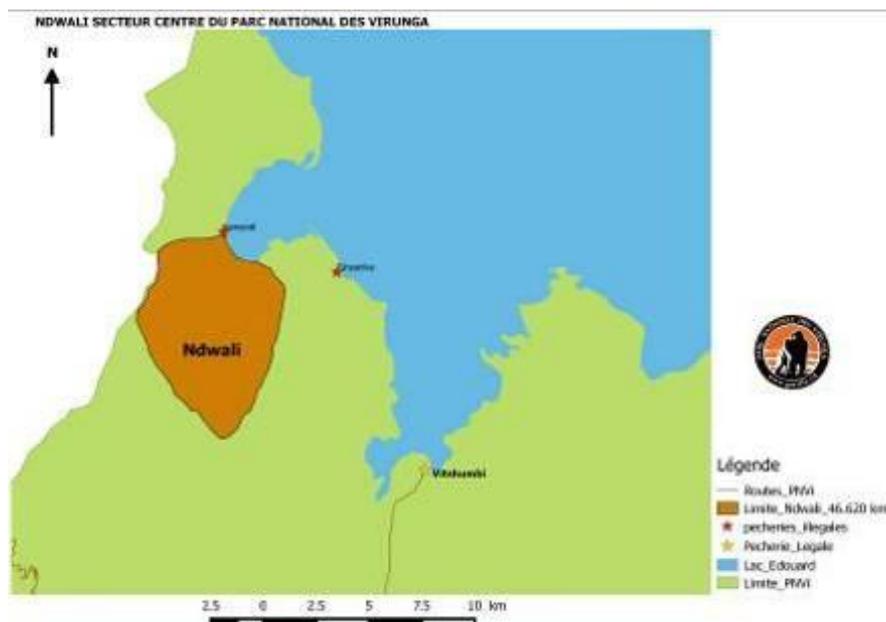


Fig. Localisation de site Ndwali évacué

*d) Prendre des mesures au plus haut niveau de l'état visant à permettre à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ICCN de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien*

- poursuite de la feuille de route de la mission des parlementaires nationaux. Mais le constat amer a été que les agriculteurs n'ont pas respecté cet engagement. Toutefois, le climat explosif entre les gardes et les agriculteurs dans les divers sites en violations a été baissé. Les zones particulièrement affectées sont Mayagose-Mavivi, Kasaska - Bwino - Karuruma ;
- en 2014, quatre forums sur l'Alliance Virunga et un forum des parlementaires membres de l'AWEPA (Association des parlementaires européens pour l'Afrique) ont été tenus à Beni et à Goma au cours desquels la question des envahissements a été abordée. Parmi les résultats de ce lobbying, cinq actes d'engagement ont été signés entre le parc et les différentes institutions représentées à ces assises (les autorités provinciales, les députés provinciaux et nationaux, les leaders locaux, les membres de la Fédération des Entrepreneurs du Congo, etc.) afin de soutenir la conservation du Parc ;
- une autre action visant à stimuler l'évacuation a consisté à intégrer le programme de l'Alliance Virunga au Programme

d'Actions Prioritaires (PAP) de la province. Zonage de 2995 ha soit 3% qui restent encore dans le Domaine de Chasse de Rutshuru et poursuite des consultations avec les communautés et les chefs locaux en territoire de Rutshuru.

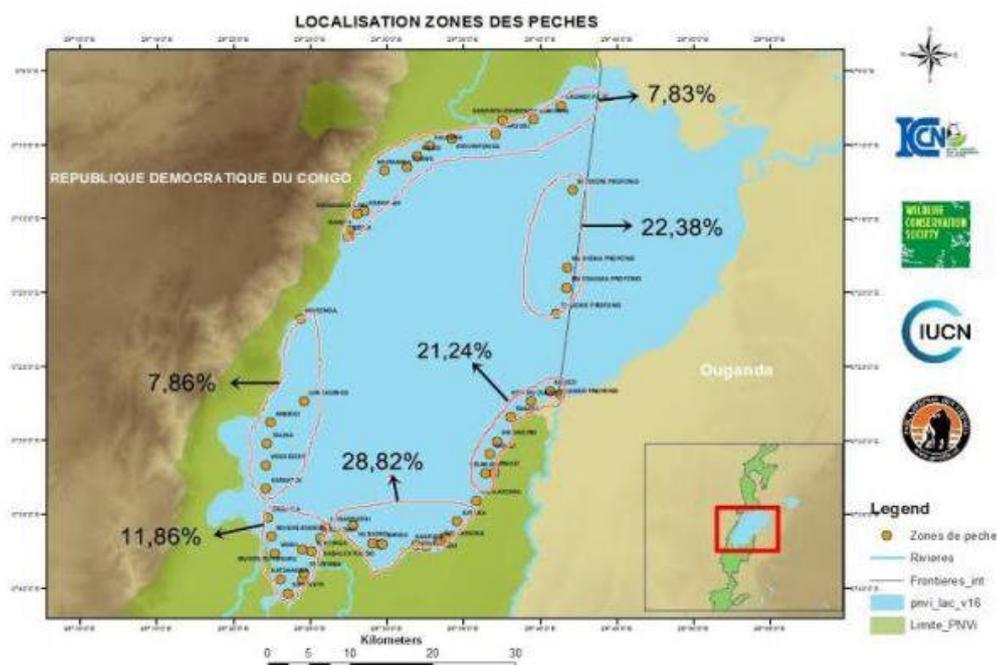
*e) Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche dans le lac Edouard*

Le plan de gestion a été validé et publié par la direction générale de l'ICCN. Toutes les zones prioritaires c'est-à-dire les hotspots de la faune (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Tongo, Mabenga, Tshiabirimu) sont sous contrôle (voir carte de monitoring plus bas). Notons aussi que l'ICCN a repris le contrôle de l'île de Tchegeza dans le lac Kivu.

Pour le lac Edouard en particulier des efforts pour faire appliquer les lois ont consisté à :

- l'évacuation de toutes les positions FARDC et Maimai ;
- le monitoring de la restauration du lac Edouard et l'étude sur la production et la productivité ainsi que le zonage de la pêche ;
- la poursuite de la remise en état du bac en vue de la relance du zonage par les bouées ;
- la constitution d'une base de données en vue d'actualiser le Plan de gestion du Lac Edouard.

Fig. Localisation des zones de pêches sur le lac Edouard



***f) Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales***

En terme d'efforts pour la mise en œuvre de cette mesure l'équipe de gestion a réalisé ce qui suit :

- mise en œuvre d'une stratégie de communication ;
- diffusion permanente des informations du Parc national des Virunga sur les medias locaux et internationaux ;
- médiatisation du programme de l'Alliance Virunga ;
- éducation environnementale par les partenaires WWF et GVTC.

***g) Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien***

- des actions concrètes ont été menées et dont les principales sont entre autre :(1) augmentation du réseau de distribution de la centrale de Mutwanga (600 nouveaux ménages et 2 industriels), (2) poursuite de la construction de la centrale de Rutshuru (12,6 MW) dont la production de l'énergie est prévue en décembre

2015. (3) lancement des études sur 6 nouveaux sites en vue de produire 100 MW autour du parc ;

- en préliminaires, des investigations ont été menées sur les réseaux d'exploitation du charbon de bois au parc afin de documenter les enjeux autour. De cette étude il a été conclu que cette activité est exercée principalement par les éléments de FDLR. La proposition de stratégie consiste à procéder à des opérations de grande envergure pour démanteler les auteurs.

## ***2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril***

- contrôle de plus de 75% de la superficie du parc (voir carte de couverture des patrouilles) ;
- Indices d'amélioration des tendances croissantes au niveau de la faune (gorilles, les hippopotames, etc) et stabilisation du braconnage des éléphants ;
- amélioration de l'efficacité de gestion du site : (recrutement de nouvelles unités, consolidation des procédures de gestion) ;
- lancement du programme "Alliance Virunga" de valorisation des services écosystémiques avec l'appui de la population locale, de l'autorité provinciale et nationale ;
- validation et publication du Plan de gestion.

### **La surveillance du bien**

L'année 2014 se caractérise par des efforts de rétablissement progressif de l'Etat de droit avec la consolidation de la paix autour du parc. Ceci a été le résultat des opérations de l'armée contre les groupes armés (ADF Nalu). Raison pour laquelle la couverture de surveillance du bien a été accrue jusqu'à 75% de la superficie totale de nos jours voir figure ci- dessous.

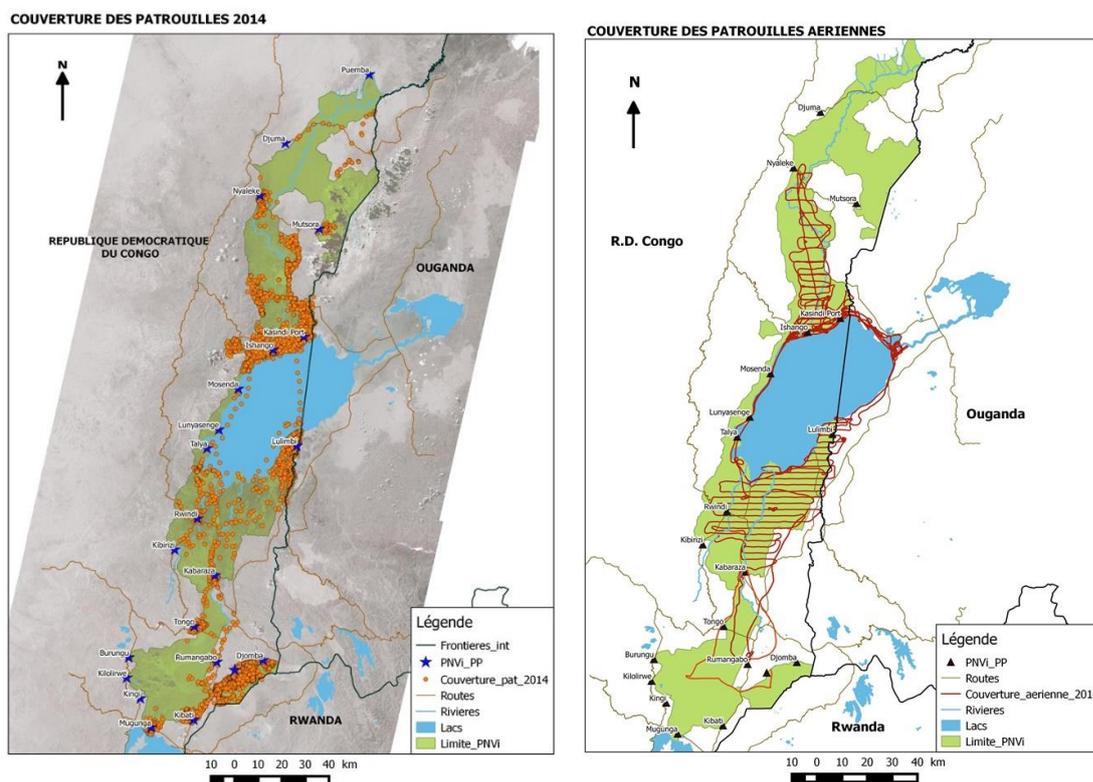


Fig. Carte de couverture de patrouille de l'ensemble du PNVi (année2014)

Par apport aux patrouilles réalisées les résultats des patrouilles et opérations mixtes qui ont été menées durant l'année sont repris ci-dessous :

Tabl. Effort de patrouilles effectuées

Année	2014	2013	Ecart positif	%
Patrouilles	7606	4934	2672	54
Pourcentage couverture	75%			-

Concrètement, l'effort en termes du nombre de patrouille a augmenté de 54% soit de 4.934 patrouilles en 2013 à 7606 patrouilles en 2014. Au regard de l'année 2012 (3607 patrouilles) il y a eu une amélioration significative de couverture.

### Résultats de récupération des espaces envahis

- Récupération de 2635 ha au secteur nord, de 46,6km<sup>2</sup> à Ndwali au secteur centre et de toute l'île de Tchegera au secteur sud.
- Démarcation 47 km de limites du parc,

Perspectives : Récupération des secteurs Mayangose, Kasaka - Bwino - Mwalika, Rutshuru.

### Résultats sur le cas des arrestations pour activités illégales

Tableau 3 : Personnes arrêtées au cours de l'année 2014

Secteurs du parc	Braconniers	Cultivateurs illégaux	Circulation illicite	Pêches	Pacages	Occupation illégale de l'île Chegera	Carbonisateurs	Coupeurs de	Total
			clandestins					sticks et bois	
Nord	4	43	-	32	-	--	-	-	79
Centre	9	255	-	425	-	-	33	2	724
Sud	183	18	456	-	19	5	203	461	1345
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>316</b>	<b>456</b>	<b>457</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>236</b>	<b>463</b>	<b>2148</b>

Au total 2148 personnes ont été interpellées pour différentes infractions. Seuls les multirécidivistes ont été déférés devant la justice.

### Résultats en termes de monitoring

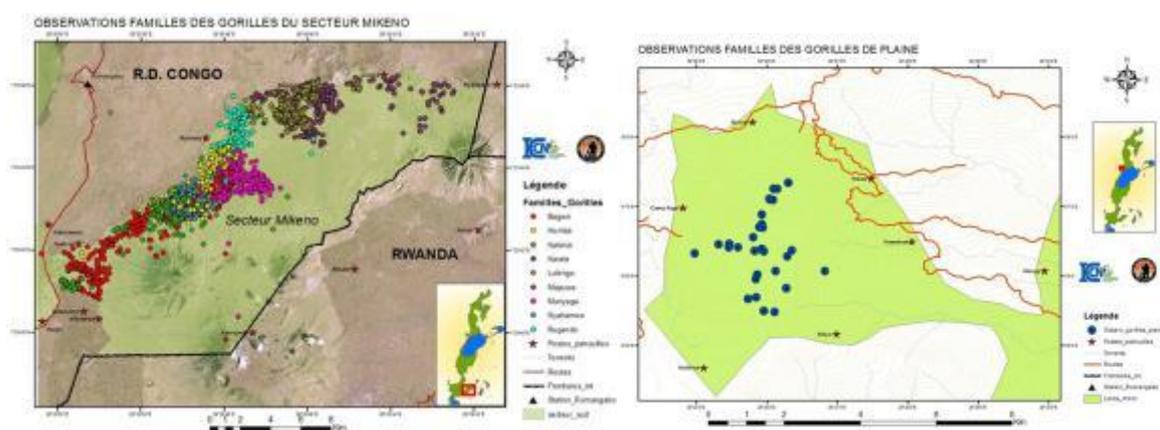
Les gorilles habitués vivant dans le secteur Mikenko ont augmenté au taux de croissance de 5,6% passant de 101 à 107 individus en plus de 5 gorilles suivis au centre Senkwekwe et d'une famille (Mukali) de 7 individus suivis à la réserve de Sarambwe.

Tableau n°4: Evolution des effectifs des gorilles habitués au secteur Mikeno

Année	2011	2012	2013	2014
<b>Gorilles habitués au secteur Mikeno</b>	92	100	101	107

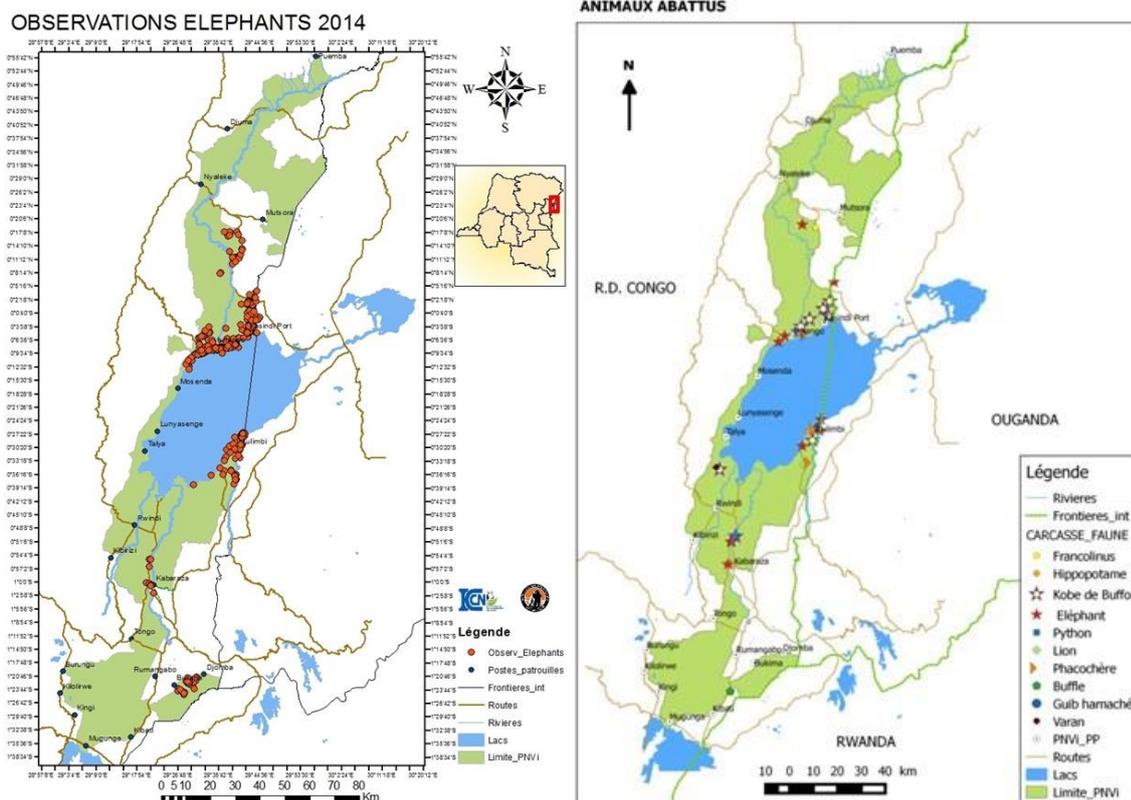
En plus de la famille Kabirizi qui s'était scindée en 2 familles (Bageni et Kabirizi) en 2013, la famille Humba s'est aussi scindée en 2 (Humba et Nyakamwe). Ce qui porte l'effectif des familles visitables de 6 à 8.

Fig. Cartes de distribution des gorilles de montagne et des gorilles de plaine au PNVi



Le taux de rencontre au secteur Mikeno est de 1,5021. Ceci signifie qu'il y a une forte probabilité de rencontrer le gorille à 1 km. Par contre, ce taux est de 0,00628, ce qui signifie une probabilité de rencontrer le gorille sur 6 km à l'intérieur de son aire de dispersion.

Le PNVi compte une population d'éléphants de forêt dans le secteur Mikeno et 3 populations éléphants de savane réparties dans les secteurs Lulimbi, Ishango et Mabenga. Ces éléphants se déplacent en groupes pouvant aller jusqu'à plus de 100 individus. Le braconnage a été stabilisé à 13 éléphants contre 25 l'an passé, soit une baisse d'environ 50%.



Cinq sites de chimpanzé sont identifiés dans le Parc. Il s'agit du flanc Ruwenzori ainsi que le site de la vallée d'Ishasha avec un nombre inconnu, le site de Tongo avec approximativement 25 individus, le Site de Rumangabo avec 12 individus qui sont dans la phase d'habituation pour la visite touristique, le site de Kibati environ 10 individus. D'autres chimpanzés sont signalés à Kasali non loin de la base des FDLR de Kahumiro.

Signalons que le comptage des grands mammifères de savane a eu lieu en juin 2014. Ses résultats sont en cours d'analyse en vue de leur publication.

Formation de 107 nouveaux gardes, en plus de 108 formés en 2013. Ce qui porte les effectifs des gardes à 480 personnes dont 268 nouveaux gardes soit un rajeunissement de 56%. Tous ces gardes ont obtenu le numéro matricule.

Outils de gestion dans la poursuite de la réforme institutionnelle : amélioration du système de paie (bancairisation), instauration d'un système de suivi médical et un système d'approvisionnement en

rations, rédaction et mise en œuvre d'un manuel de procédure de gestion.

### ***3. Difficultés rencontrées***

- les secteurs nord et centre du parc demeurent une zone des opérations « SOKOLA I et II » où la sécurité n'est pas encore complètement rétablie ;
- plus de 600 militaires et leurs dépendants qui avaient été évacués du secteur centre avec le nouveau plan de stabilisation sont à nouveau redéployés sur différentes positions avec les opérations SOKOLA. Ce qui ne consolide pas la sécurisation ;
- la coordination des opérations de poursuite des rebelles FDLR établis dans le parc entre les soldats des FARDC et les gardes de l'ICCN, n'est pas encore établie ;
- il y a persistance des activités de carbonisation contrôlées par les FDLR
- il y a persistance des poches résiduelles des groupes armés ADF-Nalu qui a un impact négatif sur le niveau de sécurité en territoire de Beni

### ***4. Le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives***

- programmation du comptage des gorilles de montagne au premier semestre 2015 ;
- lancement du processus de la reprise du contrôle des secteurs Mayangose, Karuruma - Mwalika, Rutshuru au cours de l'année 2015 ;
- débiter du processus (dialogue social) de reprise de contrôle de la côte ouest et du secteur Kirolirwe au premier semestre 2015 ;
- achever la démarcation participative de 100 km autour du secteur sud, du secteur Kasaka - Karuruma - Bwino au cours de l'année 2015 ;
- pose de 100 km de clôture électrique autour du Mikeno, du Domaine de chasse de Rutshuru et prolongation de la clôture de Kanyatsi ;

- mettre en œuvre le plan de gestion du lac Edouard au cours du premier semestre de 2015 ;
- formation d'une unité spéciale de 40 gardes et perfectionnement ou recyclage des anciens gardes, prévus au cours de l'année 2015 ;
- poursuite des investissements dans la valorisation des services écosystémiques notamment l'achèvement de construction de la centrale hydroélectrique de Rutshuru et le commencement de la centrale de Lubero ainsi que la mise en service de l'adduction d'eau de Rugari au cours de toute l'année 2015 ;
- poursuite la relance et consolider le tourisme au PNVi en vue de sécuriser au moins 10% du financement du parc au cours de l'année 2015.

## V. RESERVE DE FAUNE A OKAPIS (N 718)

### 1. Réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial

#### a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois

- relève des militaires reconnus pour avoir été impliqués dans les activités illégales ;
- arrestation de deux (2) officiers militaires impliqués et pris en flagrant délit dans les activités illégales au sein de la Réserve de Faune à Okapis (Capitaine Dominique et capitaine Kitoko tous commandants compagnie de bataillon Mombassa); (PV d'arrestation) ;
- sept (7) éléments des FARDC ont été arrêtés pour leur implication dans le braconnage à Ekwe: Major BENDERA, Comandant Bataillon Mambasa, S2 Jean Kayombo, Saddam, Capitaine Jimmy, Lt. Adrien, Blanchard et Intégré tous de bataillon Mambasa.
- deux (2) autres éléments des FARDC impliqués dans l'abattage d'un okapi à Bandise ont été transférés à la zone opérationnelle de Bunia et condamnés.
- lobbying : au niveau provincial, suivi de l'implication directe du Gouverneur de la Province Orientale et autorités des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ; au niveau national, plusieurs contacts politiques, militaires et autres entrepris par la direction générale de l'ICCN sur les menaces qui pèsent sur la RFO ;
- une nouvelle troupe militaire est en place à Epulu, résultat d'une bonne collaboration avec la Zone opérationnelle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à Bunia (lobbying).

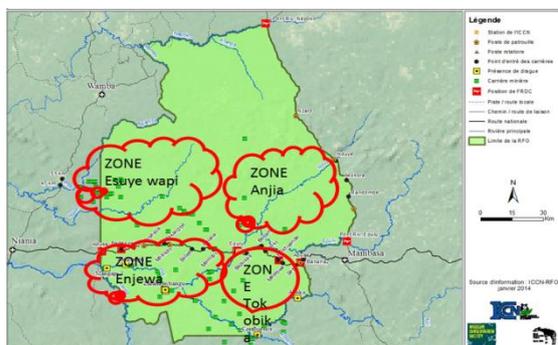
***b) Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société KiloGold***

- des efforts ont été doublés pour évacuer les carrières artisanales et le processus d'évacuation est en cours depuis le 15 novembre 2014 à travers une opération mixte entre écocardes RFO - militaires FARDC ;



- dans les termes de référence d'évacuation, quatre grandes zones ont été ciblées à savoir : Esuye Wapi, Anjia, Enjewa et Tokobika ;
- l'obtention préalable d'un communiqué officiel du Gouverneur de province signé en date du 27 septembre 2014 a rendu effectif cette opération mixte FARDC-ICCN susmentionnée pour évacuer les carrières minières artisanales ;
- dans ces quatre zones, 7 carrières ont été ciblées pour l'évacuation dont 5 ont jusqu'à présent été évacuées. Il reste deux carrières en cours d'évacuation à savoir : Penge et Muchacha. Les carrières déjà évacuées sont : Grand monde, Zalana mbango, Grace à Dieu, Mungu Iko, Esui-yo-wapi ;
- le Gouverneur de la Province Orientale a signé en janvier 2015 un arrêté portant suspension des activités d'exploitation minière sur toute l'étendue de l'Ituri. Cette nouvelle opportunité, démontrant l'engagement très fort du Gouvernorat provincial en faveur de la conservation des Ressources naturelles pour le bien des générations futures, sera capitalisée pour mener des démarches d'annulation des titres miniers ainsi que l'amélioration de l'état de conservation de la RFO.

- les démarches au niveau de la direction générale se poursuivent pour le dossier de la société Kilo Gold mais en attendant, l'exploitation des carrés miniers de Kilo Gold a été suspendue.



*c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote wapi pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant*

- mise sur pied de l'arrêt momentané de la circulation la nuit déjà en application au niveau des barrières d'entrée et de sortie de la RFO (Zunguluka, Molokay et Adusa) ainsi qu' à Epulu en attendant sa formalisation par l'autorité administrative compétente ;



- les moyens techniques sont mobilisés, mais les moyens financiers restent à pourvoir pour couvrir les charges liées activités de contrôle de l'immigration, après l'épuisement de financement UNESCO dans la RFO ;
- actuellement, il n'y a que deux postes fonctionnels. Les autres postes de contrôle de l'immigration ouvert (Molakay, Ekwe) ne

fonctionnent pas adéquatement faute des moyens suffisants pour l'élargissement ;

- les échanges ont été amorcés il y a quelque peu entre la RFO et le Gouvernement provincial sur la mise en place du système de permis payant qui pourra se poursuivre avec le gouvernorat ;
- NB : Concernant l'intégration des préposés comme agents de l'ICCN, il s'agit d'une démarche à mener auprès de la DG ICCN à Kinshasa.

*d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale*

- le Plan d'Aménagement de Gestion (PAG) n'a été ni avalisé par la Direction Générale de l'ICCN ni vulgarisé auprès des parties prenantes. Sa période de validité étant dépassée, il nécessite une actualisation avant d'être soumis de nouveau à la Direction Générale. Des moyens financiers sont requis pour cette actualisation par un consultant et la validation par la Direction Générale ;
- pour la zone de protection intégrale, des contacts ont été entrepris au travers des réunions de sensibilisation des chefs coutumiers concernées par la Zone de Conservation Intégrale. Ladite zone étant déjà cartographiée, il reste juste un atelier de validation avec les parties prenantes prévu au courant de l'année 2015.

*e) Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi de la Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion*

- les efforts de Comité de Suivi de Passage (CSP) et de Comité Local de Suivi de la Conservation N (CLSCN) dans la gestion des zones de subsistance sont perceptibles. L'absence des fonds sécurisés pour ce travail demeure aussi un handicap majeur ;
- le récent exemple est une mission effectuée par une équipe mixte CSP Epulu-Eboyo et Babukeli et les gardes parcs dont l'objectif était le contrôle des installations illégales dans les

zones agricoles et zones de chasse qui abouti à l'identification des 50 installations illégales (40 Epulu; 3EBOYO et 7 Babukeli) et l'arrestation d'un suspect qui a été transféré à Mambasa.



Figure 18 : Sorties de recensement des occupations illégales avec les membres de CLSCN

- quelques jeunes en provenance du Nord-Kivu en quête d'emploi ont été également évacués de quinze jeunes venues de la province du Nord-Kivu en quête d'emploi ;
- les membres de CLSCN ont été également impliqués dans les activités des études sur la viande de brousse dans les zones agricoles de la RFO organisées par Wildlife Conservation Society.
- les efforts devront être fournis pour arriver à intégrer et appuyer suffisamment les activités de CSP et CLSCN car l'appui de l'ICCN est encore limité suite au manque des moyens suffisants.

*f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace*

Les efforts de renforcement et redynamisation des dispositifs se fait voir à travers des actions ci-après :

- la mise en œuvre de la stratégie de la surveillance : appui aux rations de patrouilles et aux équipements, recyclage d'écogardes, recrutement de nouveaux gardes en 2015, augmentation progressive du taux de couverture de surveillance, de 11% en 2013 à 48% en 2014 (rapport annuel 2014) ;
- Il y a également appui en primes de patrouilles par les partenaires. Volonté de partenaires à renforcer la capacité opérationnelle des gardes ;
- la RFO utilise déjà un outil d'évaluation des efforts de patrouilles (SMART) dans la mise en œuvre de surveillance ;
- le renforcement des opérations mixtes Parc-FARDC.

*g) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt*

Le plan de zonage de l'ouest n'est pas encore effectif. La volonté de poursuivre cette activité déjà achevée à l'Est est effective mais il existe une contrainte majeure liée à l'insécurité dans la zone Ouest du bien.

*h) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources du bien*

Des efforts ont été effectués par la RFO, dans le cadre du lobbying local, pour engager un dialogue constructif avec les communautés:

- deux ateliers tenus avec les autorités politico administratives et coutumiers respectivement à Mambasa à la RFO du 22 au 24 Juin 2014 et à Wamba le 09 Juillet 2014 dans l'objectif d'améliorer la communication et la collaboration avec les parties prenantes des entités locales ;
- un autre atelier a été tenu avec les chefs de chefferies et administration publique spécialement dans le cadre de préparation des opérations d'évacuation de sites minières illégaux dans la RFO. Un autre atelier a été tenu avec le projet Pro-routes par Beges-CRC Sogema dans le cadre de gestion conjointe des impacts socio-environnementaux de la Route Nationale 4 (RN4) et qui a regroupé les chefs coutumiers et notables avec les gestionnaires de la RFO et de Pro-routes.

*i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles*

L'existence du projet STAREC va faciliter l'opérationnalisation des cadres de concertation initiés l'hors de la table ronde, sous réserve du respect des textes légaux à travers les 4 réunions qui seront organisés.

***2. Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril***

- la mise en œuvre de la stratégie de la surveillance ;
- augmentation progressives du taux de couverture de surveillance, de 11% en 2013 à 48% en 2014 ;
- appui en primes de patrouilles par les partenaires. Volonté de partenaires à renforcer la capacité opérationnelle des gardes ;
- utilisation d'un outil d'évaluation des efforts de patrouilles (SMART) dans la mise en œuvre de surveillance ;
- le renforcement des opérations mixtes Parc-FARDC ;
- les efforts de Comité de Suivi de Passage (CSP) et de Comité Local de Suivi de la Conservation N (CLSCN) dans la gestion des zones de subsistance sont perceptibles ;
- des efforts ont été doublés pour évacuer les carrières artisanales et le processus d'évacuation est en cours depuis le 15 novembre 2014 à travers une opération mixte entre écocardes RFO - militaires FARDC.

***3. Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées***

La grande contrainte pour la plupart des activités pour la mise en œuvre des mesures correctives à la RFO demeure l'insuffisance des moyens financiers.

## VI. PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280)

### **1. Réponse de l'Etat partie à la décision du comité du patrimoine mondial**

#### ***a) Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien***

Les poches des incursions de braconniers armés au PNS restent encore dans des zones à la limite de nord-est du bloc nord du parc avec la province de Kasai Oriental.

Ces braconniers armés proviennent de Lodja par la route jusqu'à tenter de pénétrer le parc par la sous-station de Longolongo.

En 2014, nous avons renforcé la position de cette sous station de Longolongo avec un effectif de 30 éléments composés d'éco-gardes et des militaires.

Une patrouille de grande envergure mixte entre les éléments des FARDC et les éco-gardes de l'ICCN a été lancée pour contrer ces incursions en mars 2014.

Des résultats suivants ont été atteints :

- arrestation du Chef de Groupement de Mpenge Kaboko, dénommé Varia comme complice et facilitateur de braconnage dans le parc avec preuve de l'instauration d'un marché d'échange des produits manufacturés troqués contre la viande boucanée ;
- saisie de deux rouleaux de câbles, de 50m chacun, qui servent de pièges métalliques à tendre dans le parc.

Ces éléments n'ont pu se positionner en définitive parce qu'il faut finaliser la procédure de l'administration militaire avec les régions militaires de Kasai Oriental.

Une autre poche d'incursion observée des braconniers reste encore au sud du parc à Bongimba , au confluent Lukenie-Lula dans le Bandundu.



particulièrement animées par le Commandant sortant de la 3<sup>e</sup> Région militaire de l'Equateur à Mbandaka.



Les idées sont sur tables, l'ICCN/PNS et ses partenaires sont aussi animés; l'organisation et les moyens sont disponibles pour ce, au même moment pour la tournée de validation de PGG de PNS.

Nous attendons que le processus de restructuration de l'armée soit fini avec la création des zones de défense à travers les provinces de la république.

Et l'arrivée des nouveaux commandants à la tête de provinces concernées par ce cadre de concertation.

*c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST*

Le Parc National de la Salonga marque des points. Il connaît actuellement des avancées significatives dans le processus de système de gestion de l'information.

En 2014:

- la stratégie de lutte anti braconnage a été enrichie. Les efforts sont fournis pour rajeunir et augmenter les effectifs des éco-gardes. Au total, 56 éco-gardes ont suivi la formation paramilitaire au centre de Bekongo, station de Monkoto en juin 2014 avec l'appui financier et matériel de WCS/Salonga. La formation a été assurée par les instructeurs de la 3e Région militaire venus de Mbandaka ;
- et au même moment, les anciens ont été recyclés sur la méthode « LEM » ou « MAL » recommandée suivant des normes standards pour la récolte des données et l'application de la loi dans un parc national site du Patrimoine mondial.





En février 2014:

- l'évaluation sur la mise en œuvre du logiciel SMART s'est poursuivie. 20 éco-gardes et conservateurs ont été formés sur l'utilisation du « logiciel SMART » à Monkoto avec l'appui de WCS/Salonga depuis 2013. Cette formation de 2013 a été évaluée en mars 2014 ;
- deux agents parmi eux sont partis en juillet 2014 se perfectionner avec les apprenants des autres parcs à Bukavu ;
- donc, actuellement au PNS, la recommandation sur l'utilisation de logiciel SMART est effective ; elle est en cours d'exécution.



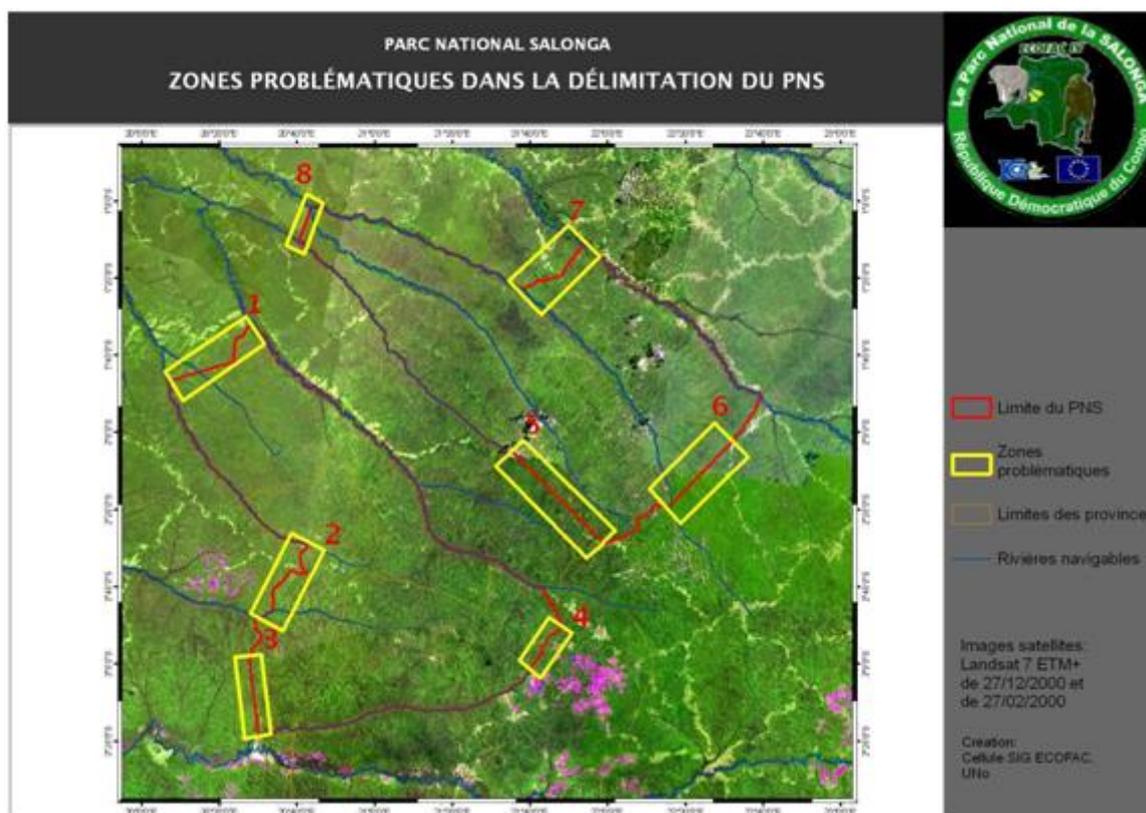
*d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du parc national de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orientes la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion*

En 2014, il y a eu perturbation de suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga.

Les activités des inventaires complets prévues par l'ICCN en collaboration avec ses partenaires n'ont pas été réalisées à cause principalement de la déclaration soudaine de la fièvre hémorragique Ebola à Djera, région de la Salonga. On craignait naturellement les risques probables d'une zoonose.

Les inventaires sont prévus à mars 2015. Néanmoins, nous disposons des données actualisées fournies par les inventaires de la Société Zoologique de Milwaukee (SZM). Alors qu'il y a eu une période de trêve de quatre mois, la SZM a continué de faire le suivi écologique au secteur de Watsikengo entre la rivière de Salonga et celle de Yenge qui a porté sur la station de recherche d'Etate.

*e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formalisation des associations de pêcheurs en mettant en place un zonage avec la création des zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre*



En 2014, la zone encadrée 1 a été démarquée de manière participative pour régler le conflit de limite souvent ouvert entre les agents de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature/Parc National de la Salonga et les populations de Bianga, notamment avec les peuples autochtones de ce secteur de Bianga, territoire de Monkoto.

La démarcation participative avec les populations locales de l'axe Sud-Ouest du parc d'entre la rivière Luilaka et celle de Lokoro II est terminée.

Le processus de démarcation de ces zones de conflits des limites identifiées se poursuit dans un autre endroit cette année.

La plate-forme des associations des pêcheurs mis en place pour la cogestion des rivières limitrophes du parc fonctionnent. Celles de Monkoto, en août 2014 ont bénéficié de l'appui en renforcement des capacités en techniques de pêche et méthodes de conservation des poissons.

En somme, la réunion de Comité de Coordination du Site (CoCoSi) de juin 2014 a connu de succès avec la participation des représentants de toutes les parties prenantes à la gestion du Parc National de la Salonga.

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et ses partenaires ont élaboré et adopté ensemble avec les représentants des populations et des communautés locales un plan opérationnel d'activités à exécuter pour l'année suivant les objectifs fixés dans des programmes du plan général de gestion de Parc National de la Salonga.

*La réunion du Comité de Coordination du Site (CoCoSi) du 27 au 28 juin 2014 à Monkoto*



Un plan opérationnel des activités à exécuter est élaboré et exécuté par l'ICCN/PNS et ses partenaires avec l'implication des représentants des communautés locales.



*Avec l'implication des représentants des populations et des communautés locales.*



*f) Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion*

En 2014, aucune activité spécifique n'a été réalisée pour statuer sur le classement ou la création de ce continuum écologique entre les deux blocs du Parc.

**g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation**

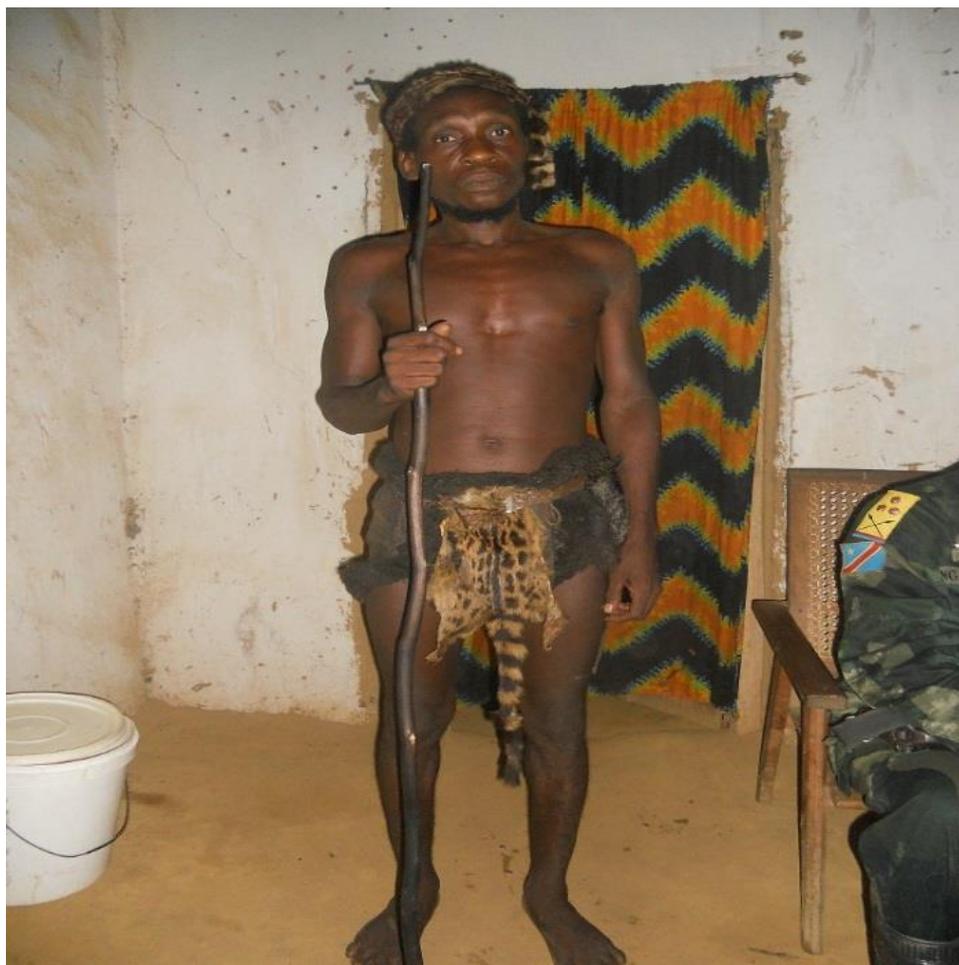
Le Comité de Coordination du Site réuni en juin 2014 a permis à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature avec son partenaire WCS/Salonga de procéder aux enquêtes socioéconomiques au sein de la communauté de YAELIMA afin de décider sur son éventuelle délocalisation en dehors du parc ou la maintenir suivant un processus d'intégration.

Depuis août 2014, les équipes d'enquêteurs ont été dépêchées sur terrain chez la communauté YAELIMA.

Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation se sont multipliées auprès de la communauté KITAWALISTE pour lui convaincre d'une évacuation pacifique du parc.

En 2014, les équipes mixtes de l'Opération Bonobo se sont rapprochées de KITAWALISTES pour les mêmes objectifs. Il a été constaté qu'ils ne sont pas plus hostiles comme on le croyait avant.





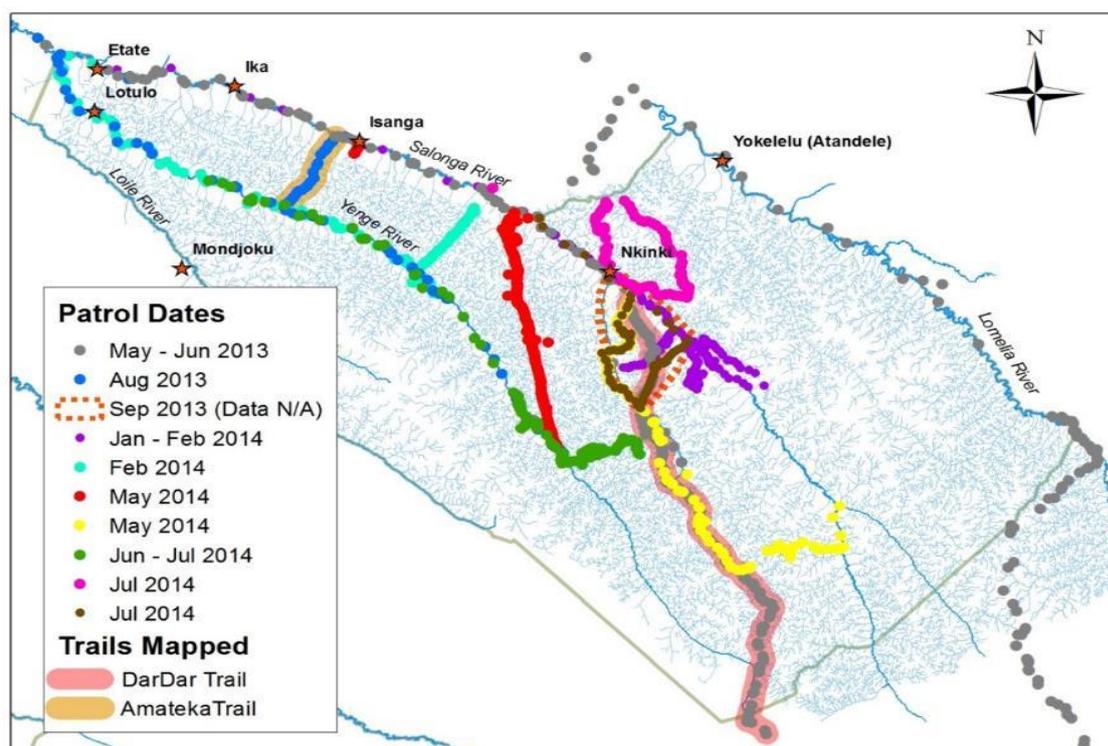
*g) Réitère sa demande à l'Etat partie d'entreprendre des inventaires des espèces emblématiques afin de quantifier l'état de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et l'état de conservation souhaité en vue du retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril et d'établir un calendrier réaliste*

Les inventaires systématiques et complets prévus pour l'ensemble du parc en 2014 n'ont pas eu lieu. Mais des dispositions sont prises pour les réaliser en 2015.

Néanmoins, en 2014 les patrouilles de monitoring effectuées par les éco-gardes de l'ICCN dans les deux blocs du parc font état d'une reprise en abondance des populations d'éléphants. Les Bonobo sont toujours abondants dans leurs habitats qui demeurent encore intacts. Mais les tendances sont produites dans les rapports de SMART 2014 du parc qui sont en cours de compilation en attendant ceux des stations éloignées.

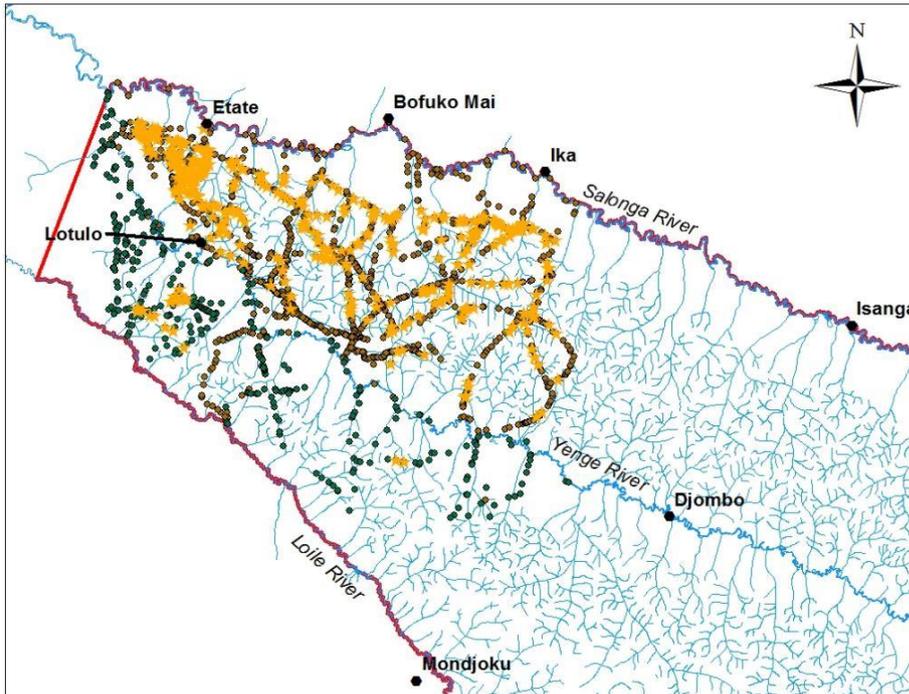
Il convient de signaler que la recherche et le suivi écologique de grands mammifères (notamment de Bonobo et l'éléphant) effectuée par la Société Zoologique de Milwaukee (ZSM) à la station de recherche d'Etate entre la rivière Salonga et celle de Yenge, secteur de Watsikengo au bloc Nord du parc, démontre à suffisance cette présence des espèces cibles emblématiques du parc, avec la connotation particulière de la reprise à la hausse des populations d'éléphant.

Les itinéraires et couvertures de patrouilles des Eco gardes au bloc nord en 2014.

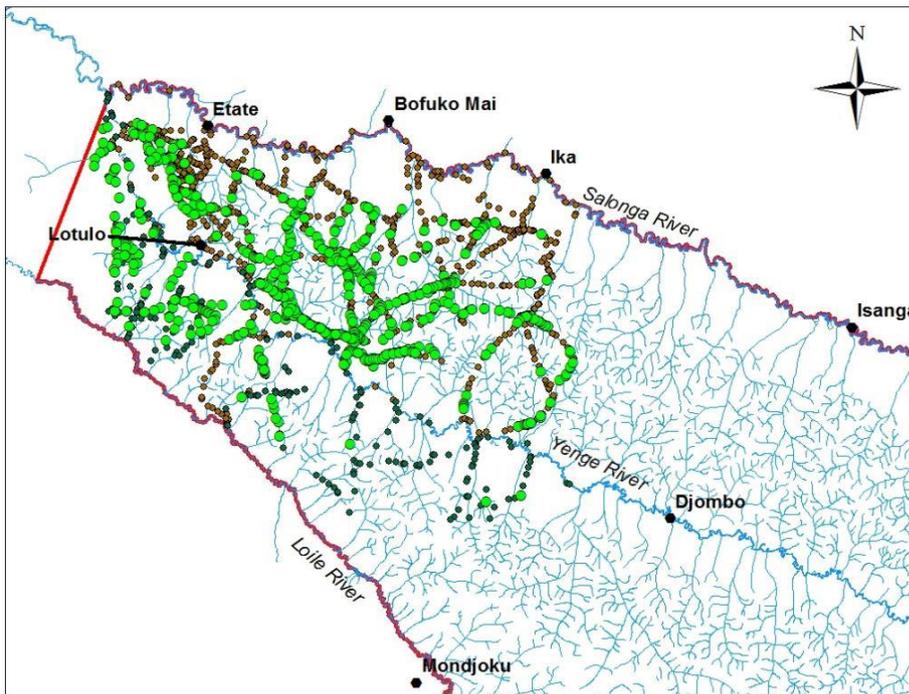


*Les observations faites de la présence des bonobos et des éléphants dans le secteur de Watsikengo.*

*En points jaunes les observations, les signes et la présence des Bonobos à la station d'Etate entre La rivière Salonga et Yenge en 2014.*



*En points verts, les signes et la présence observés des éléphants à la station d'Etate en 2014.*



Les résultats progressifs des observations des bonobos et des éléphants dans le secteur Watsikengo sont résumés dans le tableau ci-dessous avant la rupture des activités suite à l'apparition et la déclaration de la fièvre hémorragique Ebola à Djera (Boende).

Long Distance Patrol statistics		# Patrol	#	Bonobo	Elephant	Human	Elephant carcass		Camps	#	Confiscations	
Begin date	End date	Days	Guards	Nest Sites	Dung	Sign	Poached	Unkn.	destroyed	Arrests	Ivory	Guns
08-May-13	06-Jun-13	29	30	NA	NA	NA	0	0	15	2	0	3
10-Aug-13	18-Aug-13	9	15	1	8	19	0	0	10	0	0	0
14-Sep-13	19-Sep-13	6	14	NA	NA	NA	4	0	NA	NA	0	0
20-Jan-14	09-Feb-14	14	20	10	41	28	1	0	22	9	2	2
17-Feb-13	28-Feb-13	11	11	5	21	47	0	0	12	2	0	0
06-May-14	18-May-14	13	14	3	5	39	0	0			0	
07-May-14	20-May-14	14	25	9	36	37	0	0	59	25	0	4
21-Jun-14	02-Jul-14	12	14	3	16	30	0	1			0	
18-Jul-14	27-Jul-14	10	14	5	15	18	0	0	10	0	0	0
21-Jul-14	31-Jul-14	11	14	4	13	12	0	0	4	0	0	0
FURTHER PATROLS SUSPENDED DUE TO EBOLA OUTBREAK												
	<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>171</b>	<b>40</b>	<b>155</b>	<b>230</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>132</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

Le secteur de Watsikengo a été utilisé comme échantillon pour illustrer la présence et de l'abondance des espèces cibles, emblématiques (Bonobos et éléphants) au Parc National de la Salonga.

## ***2. Efforts fournis en vue du retrait du PNS sur la Liste du Patrimoine Mondial en Péril***

### ***1.1. Orientations Stratégiques, Planification et Suivi-Evaluation***

- le Parc National de la Salonga dispose maintenant des outils de gestion, des orientations stratégiques, planification et suivi-évaluation ;
- le Parc National de la Salonga a mis en œuvre un Plan général de gestion (PGG) bien que ce dernier soit en cours de validation ;
- un Plan opérationnel (PO) est élaboré et adopté chaque année lors de la réunion de Comité de Coordination de Site (Cocosi) de l'ICCN et ses partenaires, avec l'implication des représentants des populations et communautés locales pour la programmation, l'évaluation des activités prévues ;
- le PNS dispose également d'un Plan d'affaires (PA) ;
- les outils PAMETT et BIOPAMA sont en cours développement au PNS pour l'évaluation et la performance des agents.

### ***1.2. Développement et promotion de la recherche scientifique et du biomonitoring***

- la recherche et le suivi des Bonobos sont avancés au sud du parc à la station de recherche de Luikotale avec le concours du partenaire Max Planck Institute (MPI). Ce suivie s'accompagne de l'habitation des Bonobos à l'état naturel ;
- au niveau de la station de recherche d'Etate, secteur de Watsikengo, au Nord du parc, le suivi écologique de grands mammifères (Bonobo et éléphants) se poursuit avec le concours de la Société Zoologique de Milwaukee (ZSM) ;
- au niveau de l'ensemble du parc, les inventaires complets sont prévus au cours de l'année 2015.

### ***1.3. Gestion et intégrité du Parc National de la Salonga***

- l'amélioration de la sécurité et de la stabilité dans et autour du Parc National de la Salonga suite au résultat positif d'une opération mixte menée par les soldats des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et éco-gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature dénommée "Opération Bonobo" qui a été déclenchée depuis octobre 2011 et qui se poursuit en vue de restaurer l'autorité de l'Etat et assurer la sécurité, le contrôle de l'intégrité du parc ;
- les autorités politico-administratives et coutumières notamment de Territoire de Monkoto ont repris et exercent leurs pouvoirs sur tous leurs ressorts; les zones autrefois fois déclarées " pays sans lois" par les braconniers à lokoro II, Bianga, Bakako sur la luilaka, Isandja... n'existent plus ;
- des militaires et des bandes armées qui siégeaient le parc n'y sont plus : les campements les plus réputés de « Dar Dar » en amont de la Salonga, Nganda Denise à Lofombo, Bakako sur la Luilaka, Maluku sur Lokoro II, Nganda Bisengo sur la Loile sont évacués ;
- les statistiques des résultats des arrestations des braconniers armés et les saisies des armes prouvent que la menace liée au braconnage professionnel avec armes de guerres a sensiblement diminué au PNS : en 2011 et 2012 : 247 armes de guerre, 182

fusils de chasse saisis auprès de braconniers au PNS ; 37 braconniers arrêtés, jugés en chambre foraine, condamnés et transférés aux prisons à Mbandaka et à Kinshasa ; par rapport aux années 2013 et 2014, 7 armes de guerre ont été saisies et 3 braconniers ont été arrêtés et transférés à l'Auditorat militaire de Boende;

- les patrouilles au PNS se font suivant les normes standards recommandées en utilisant la méthode "LEM" ou "MAL" (Monitoring d'application de la LOI) ;
- le PNS a mis en place un système de gestion de l'information basé sur le logiciel SMART ;
- un programme de renforcement des capacités et formation des officiers de polices judiciaires existe en relation avec les cours et les tribunaux.

### ***3. Difficultés rencontrées***

En 2014, la principale difficulté qu'a rencontrée le Parc National de la Salonga est la rupture de financement qui a provoqué l'interruption de beaucoup d'activités sur le terrain suite au retrait du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Il a fallu attendre, par ailleurs, en février 2015 la subvention de WWF/CAFEC pour la lutte anti-braconnage au Parc National de la Salonga.

L'autre difficulté majeure est liée à la déclaration de la fièvre hémorragique « Ebola » à Djera, territoire de Boende dans la province de l'Equateur en 2014. En effet, toutes les activités étaient arrêtées pendant plus ou moins quatre mois en vue d'empêcher l'infection à virus « Ebola ».

Fait à Kinshasa, le 10 février 2015.



**Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA**